

Rapport d'orientations Budgétaires - exercice 2018

Conseil municipal du 14 novembre 2017

PRÉAMBULE

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifiées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.***

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, **une présentation de la structure et de***

l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature et la durée effective du travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ; Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »



Rapport d'Orientations Budgétaires - exercice 2018

SOMMAIRE

Page 4	Eléments de contexte
Page 6	Hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de Budget 2018 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1. Fonctionnement : consolider les recettes, la maîtrise des charges courantes et valoriser le personnel municipal
Page 10	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2. Un niveau d'investissement fidèle au programme annoncé et contribuant à l'amélioration des biens communaux
Page 12	Les engagements pluriannuels
Page 19	La structure et la gestion de la dette
Page 31	PERSONNEL – Structure et évolution des dépenses et des effectifs <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1. Des effectifs stabilisés dans le temps
Page 34	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2. Organisation du temps de travail
Page 35	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3. Dépenses de personnel : valorisation du personnel et impact des décisions règlementaires
Page 37	BUDGET DE L'EAU <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les orientations budgétaires 2018 ▪ Les engagements pluriannuels ▪ La structure et la gestion de la dette ▪ Personnel
Page 40	BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les orientations budgétaires 2018 ▪ Les engagements pluriannuels ▪ Personnel
Page 47	BUDGET DES PORTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les orientations budgétaires 2018 ▪ Les engagements pluriannuels ▪ Personnel
Page 49	BUDGET DES PORTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ La structure et la gestion de la dette

Éléments de contexte

UNE STABILISATION DES RECETTES EN 2018 ET DES REFORMES AUX CONSEQUENCES INCERTAINES

Le maintien des dotations

Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiennent.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 27,05 milliards d'euros en 2018, contre 30,86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018 pour un montant de 3,9 milliards d'euros.

Par ailleurs, le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, et dont la Commune a bénéficié pour la requalification de l'avenue du Port, prend désormais la forme d'une dotation dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), et composée de deux parts :

- la première part pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires (nouveauté 2018), de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- la deuxième part, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

La réforme de la taxe d'habitation

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 euros de RFR pour une part, majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire. Afin d'éviter les effets de seuils abrupts,



un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé en 27 000 et 28 000 euros.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur à la date de la réforme. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

A noter qu'un mécanisme de limitation des hausses de taux ultérieures à 2017 et de prise en charge de leurs conséquences est envisagé afin de garantir aux contribuables concernés un dégrèvement complet en 2020.

Un environnement toujours plus encadré

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour 2018-2022 a également été présenté. Certaines de ces dispositions concernent très directement les budgets des collectivités locales : Contractualisation sur les dépenses avec les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants (+1,2 %, inflation comprise), nouveau ratio d'endettement...



Hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de Budget 2018

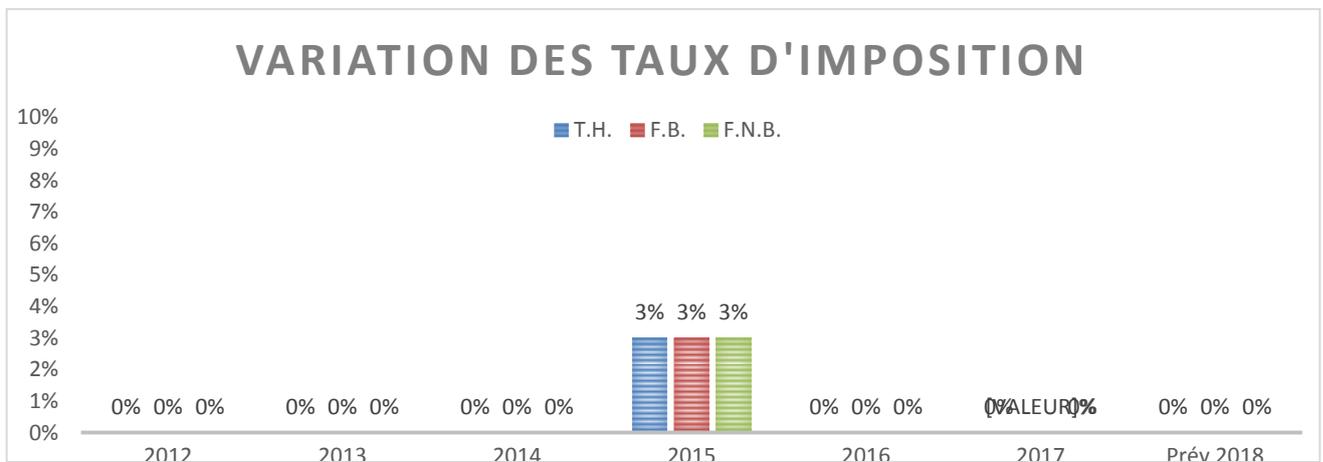
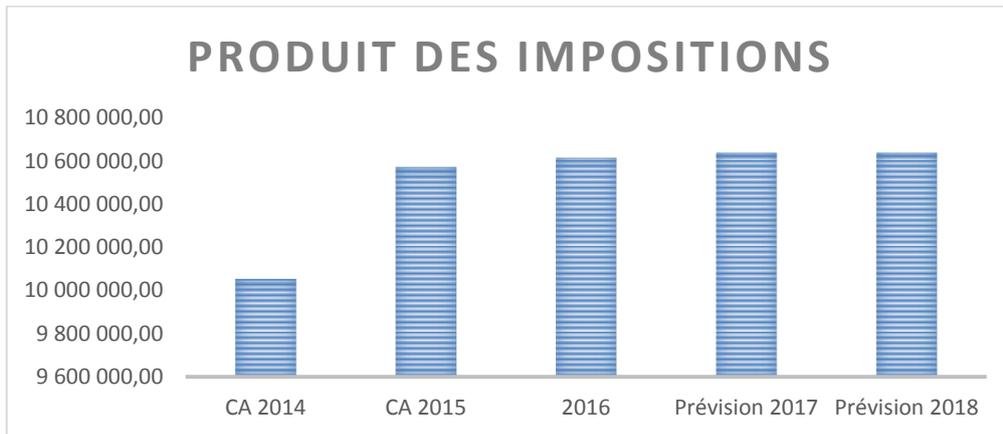
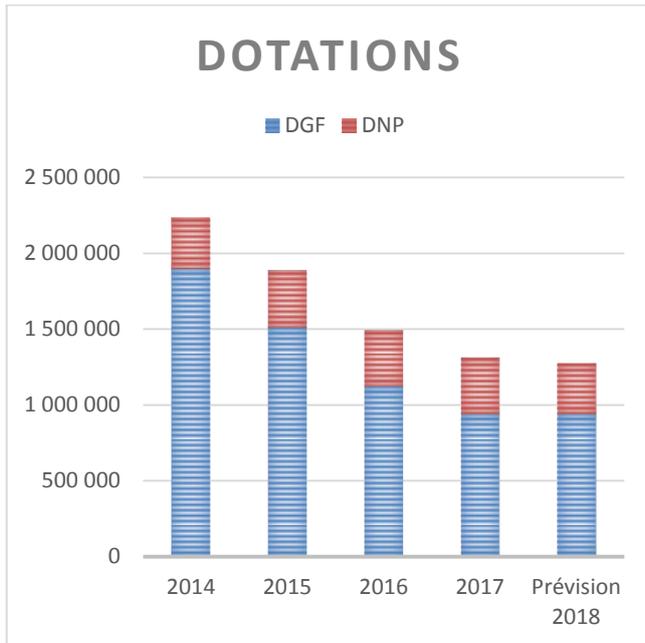
1. FONCTIONNEMENT : CONSOLIDER LES RECETTES, LA MAÎTRISE DES CHARGES COURANTES ET VALORISER LE PERSONNEL MUNICIPAL

Les recettes de fonctionnement se stabilisent, mais la Ville doit persévérer dans son effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement courant dans l'hypothèse de la poursuite du désengagement de l'Etat.

RECETTES

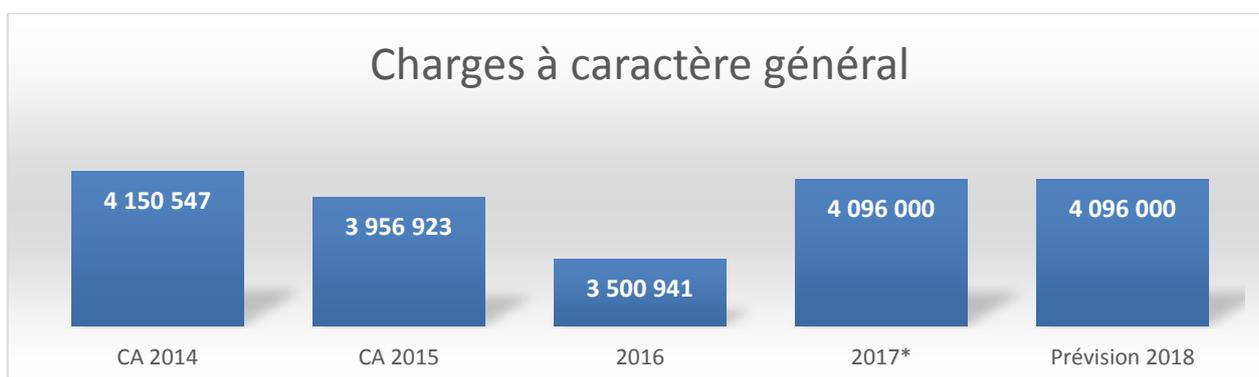
- ❖ *Stabilisation des principaux tarifs*
- ❖ *Estimation majorée des droits de mutation dans la continuité des recettes 2017 en raison de l'avancement du programme de la Miolane*
- ❖ *Stabilisation des recettes fiscales (les exonérations de taxe d'habitation doivent être intégralement compensées par l'Etat)*
- ❖ *L'attribution de compensation communautaire n'est plus amputée des dépenses de transport (navette), les dépenses relatives au transport étant désormais financées par le budget annexe des transports financé par l'instauration, par la Communauté d'Agglomération, d'un Versement Transport.*
- ❖ *Baisse des atténuations de charges avec la fin du dispositif des emplois aidés*





❖ *Stabilisation des charges à caractère général (chapitre 011)*

La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant a permis d'absorber en 2017 encore, à budget constant, certaines dépenses à caractère exceptionnel, telle que l'organisation du congrès des Plus Beaux Détours de France. Cette volonté est maintenue pour 2018.

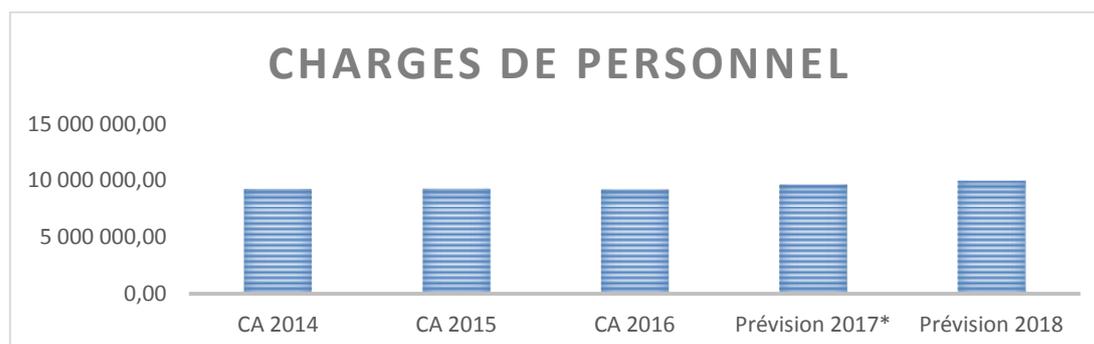


* BP + DM + BS

❖ *Une stabilisation des effectifs et une valorisation volontaire du Chapitre 012 en faveur du personnel municipal dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP*

Le budget 2018 tiendra compte des facteurs suivants :

- Action forte en faveur du personnel dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;
- Campagne de stagiairisation de 10 emplois contractuels ;
- Stabilisation des effectifs globaux ;
- Intégration des adaptations réglementaires ;
- Assujettissement de la Commune es-qualité d'employeur, au Versement transport voté par la communauté d'agglomération.



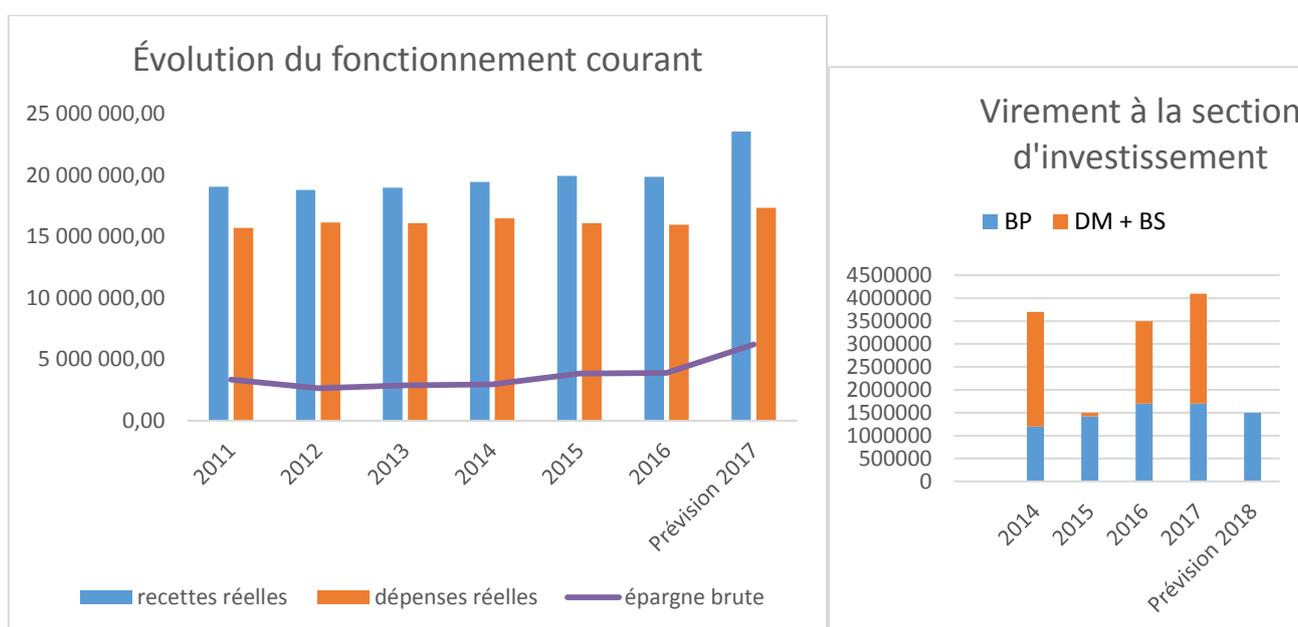
❖ **Prélèvement SRU**

Pour 2018, compte tenu du montant du surplus de dépenses déductibles en 2017, dont le report est assuré en 2018, la Commune est d'ores et déjà certaine de ne pas être soumise au prélèvement SRU en 2018.

❖ **Maintien à un niveau élevé du FPIC**

❖ **Maintien de la politique d'aide aux associations sur la base de deux critères : intérêt public et aide à la jeunesse**

❖ **Volonté de maintenir une épargne importante**



2. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT FIDÈLE AU PROGRAMME ANNONCÉ ET CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DES BIENS COMMUNAUX

Après un exercice budgétaire 2016 exceptionnel en raison notamment de la mise en œuvre du PAE de la Miolane, retour depuis 2017 à un niveau d'investissement élevé correspondant à un programme structurant pour la ville et sa population.

Recettes

- ❖ *Incertitudes pour certaines subventions de la Région, stabilisation des subventions du département (200 000 €).*
- ❖ *Le FCTVA sera significatif en 2018 du fait du niveau des travaux réalisés en 2016 (PAE) et de la nouvelle prise en compte des dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie (estimation 1 300 000 €).*
- ❖ *Les recettes de taxe d'aménagement devraient être dynamiques et suivre le niveau de construction dans la Commune*
- ❖ *Maintien de l'objectif de décroissance de l'encours de la dette*
- ❖ *Maintien d'un prélèvement élevé pour conserver un financement sain des investissements*

Dépenses

- ❖ **Projets et travaux en 2018 :**

Politique Jeunesse et création du pôle Jeunesse (acquisition d'une bâtisse et travaux de restructuration) : BS 2017 + BP 2018



Espaces publics et voirie

- *Travaux de requalification de l'entrée de ville côté La Cadière par versement d'un fonds de concours au Département (Budget 2017, réalisation 2018)*
- *Fin du réaménagement complet du quartier des Lecques initié en 2010 :*
 - o *Parking du Nouveau port (les crédits correspondants sont inscrits au BS 2017, mais les travaux seront réalisés en tout début d'année 2018).*
 - o *Reconfiguration du parking Mauric et aménagement de la liaison douce Allée des Mimosas (BS 2018)*
- *Restructuration de la Place Lucien Martin et de la Salle Bernard Revest*

Patrimoine :

- *Sécurisation et valorisation du Moulin du Péras*

Sécurité :

- *Extension du réseau de vidéosurveillance*

Programmes pluriannuels :

- *Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux*
- *Programme d'amélioration des bâtiments communaux*
- *Programme de renouvellement et modernisation du parc de véhicules (hors engins techniques) en vue de rationaliser les dépenses d'entretien.*
- *AMI : la Commune est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région dans le cadre de l'expérimentation du dispositif « Quartiers de Gare » : une série d'études, financées à 70 % par la Région et bénéficiant d'un accompagnement technique, sont programmées en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Saint Baume.*



Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels sont constitués des éléments suivants :

1. L'Autorisation de Programme relative au Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Miolane

APCP PAE LA MIOLANE COMMUNE						
Version modifiée						
Recettes budgétaires						
	2015	2016	2017	2018	2019	Total
autofinancement	70 000,00	335 000,00	-137 624,00	2 215,00	-31 522,00	238 069,00
10222 - FCTVA	0,00	0,00	74 864,00	497 785,00	31 522,00	604 171,00
1343 - Participations	500 000,00	2 500 000,00	1 695 260,00	0,00	0,00	4 695 260,00
1641 - Emprunt		1 000 000,00	-500 000,00	-500 000,00	0,00	0,00
Total	570 000,00	3 835 000,00	1 132 500,00	0,00	0,00	5 537 500,00
Dépenses budgétaires						
	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2111- acquisitions foncières			900 000,00			900 000,00
2315 - Travaux	570 000,00	3 810 000,00	220 000,00			4 600 000,00
6618 - Intérêts des autres dettes		25 000,00	12 500,00			37 500,00
Total	570 000,00	3 835 000,00	1 132 500,00	0,00	0,00	5 537 500,00

2. Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

3. Garanties d'emprunt

- En cours (*cf. états annexés*)
- A venir :

Garanties d'emprunts des opérations de la Miolane

Et plus généralement lors de chaque opération comprenant 100% de logements sociaux





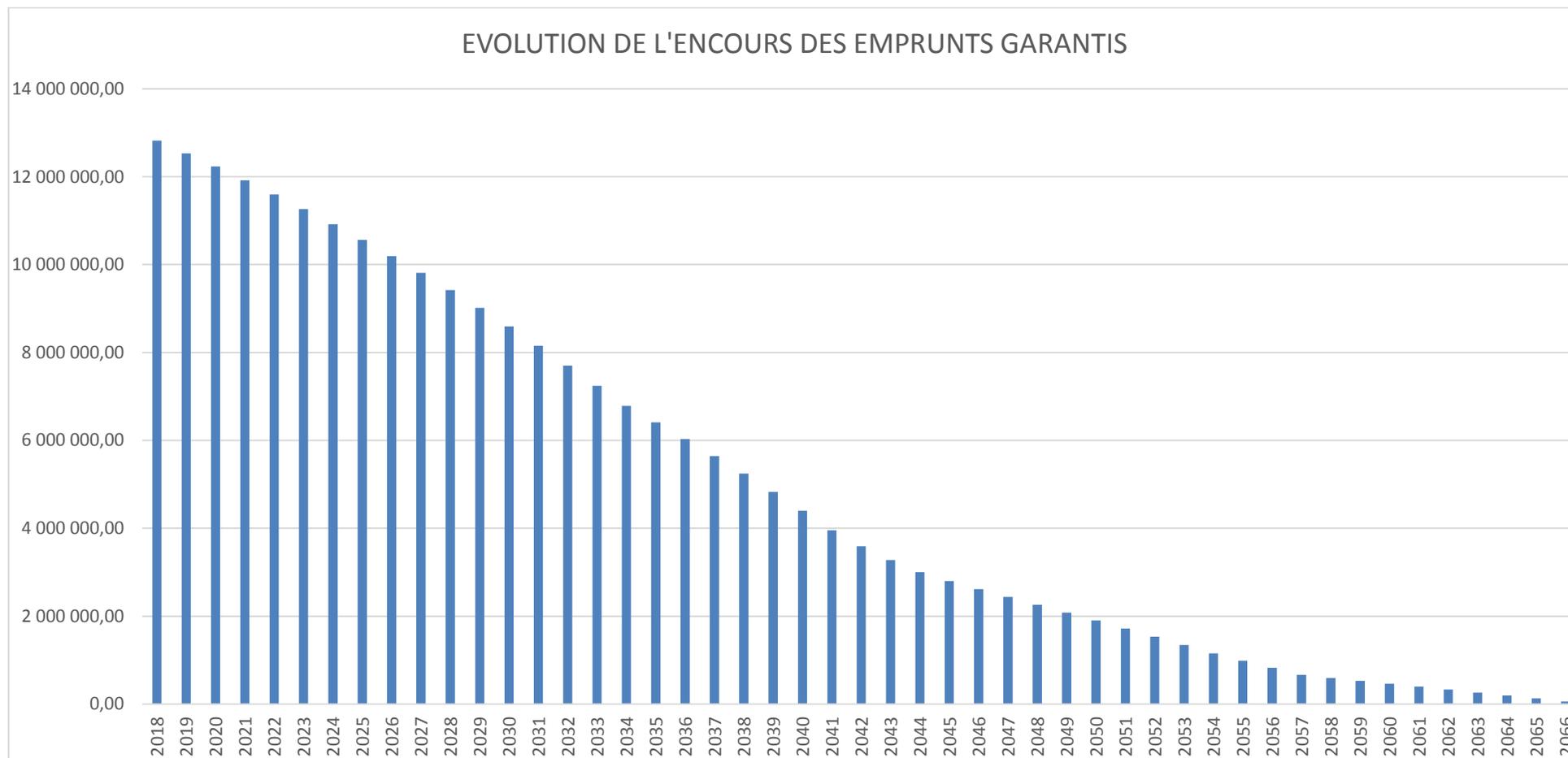
GARANTIES D'EMPRUNTS (budget de la Commune)

EMPRUNTS GARANTIS - SITUATION

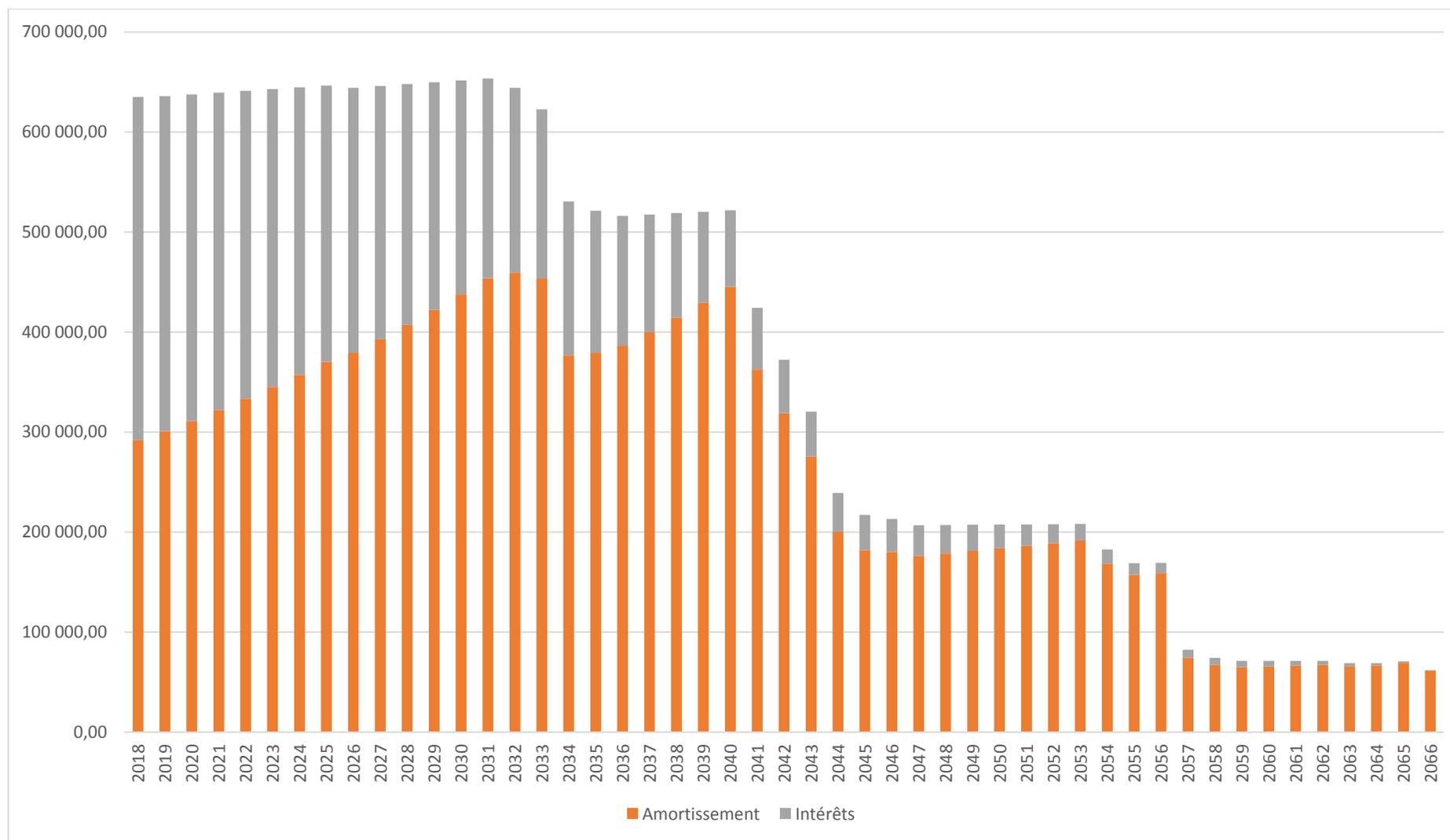
Situation au 31/12/2017		
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Encours dette globale	13 327 828,41	12 823 442,54
Durée résiduelle moyenne	35 ans, 3 mois, 25 jours	32 ans, 9 mois, 7 jours
Durée de vie moyenne	20 ans, 4 mois, 19 jours	18 ans, 6 mois, 1 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	
Disponible sur Phase de mobilisation	0	
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	
Encours couvert	0	
Taux moyen avant couverture	2,602%	2,483%
Taux moyen après couverture	2,602%	2,483%
Taux actuariel moyen avant couverture	2,450%	2,364%
Taux actuariel moyen après couverture	2,450%	2,364%



EMPRUNTS GARANTIS – EVOLUTION DE L'ENCOURS

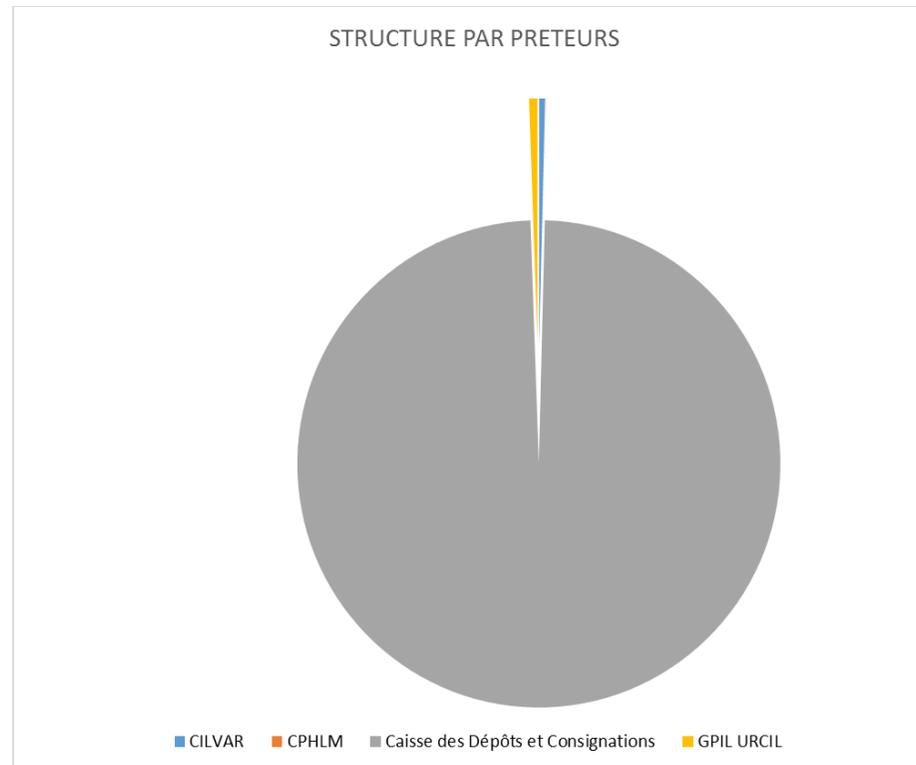


EMPRUNTS GARANTIS – EVOLUTION DES ECHEANCES DES EMPRUNTS GARANTIS



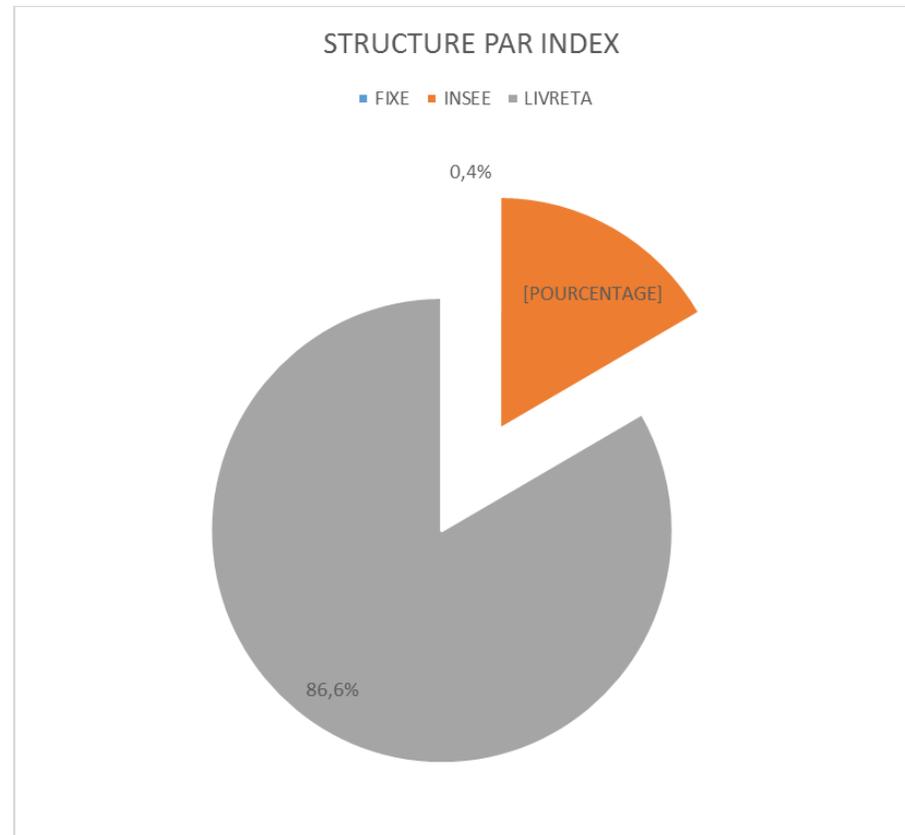
EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR PRETEURS

Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)				
Récapitulation par établissements	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
CILVAR	49 299,97	5 519,14	626,84 €	4 892,30 €
CPHLM	976,65	1 011,81	35,16 €	976,65 €
Caisse des Dépôts et Consignations	12 701 728,60	623 085,28	342 034,52 €	281 050,76 €
GPIL URCIL	71 437,32	5 493,62	714,38 €	4 779,24 €



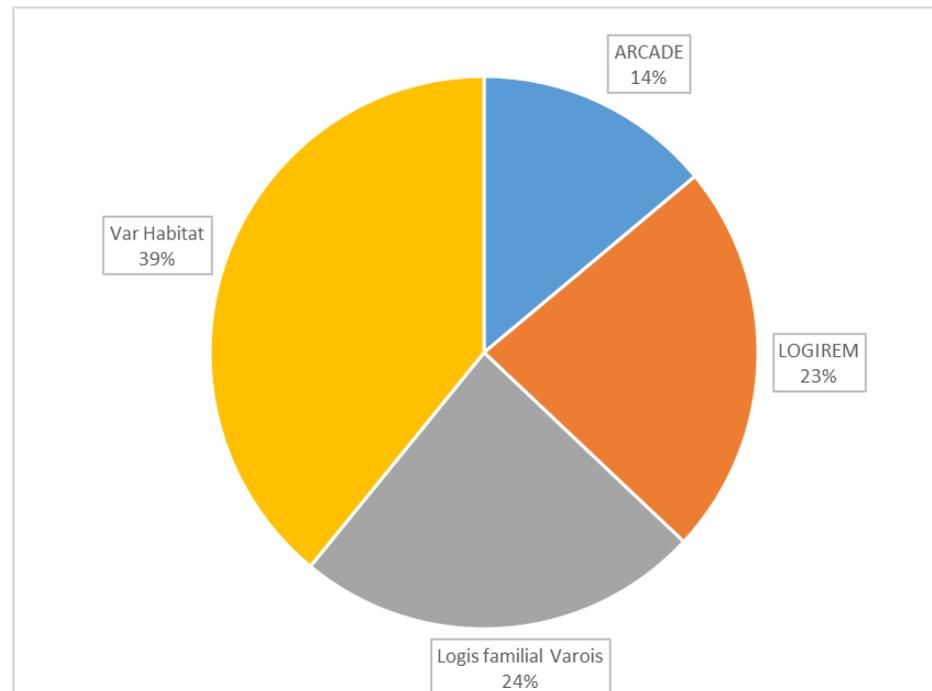
EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR INDEX

Récapitulatif par Index				
Exercice 2018 (01/01/2018)				
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
FIXE	976,65	1 011,81	35,16 €	976,65 €
INSEE	2 132 439,50	157 391,40	117 491,90 €	39 899,50 €
LIVRETA	10 690 026,39	476 706,64	225 883,84 €	250 822,80 €



EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR BENEFICIAIRES

Etat de la dette - Détail Par Bénéficiaires					
Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)					
			Dont		
Récapitulation par	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital	
ARCADE	1 794 177,82	143 917,22	73 911,72 €	70 005,50 €	
LOGIREM	2 950 559,62	214 732,87	149 224,95 €	65 507,92 €	
Logis familial Varois	3 067 861,99	127 937,59	62 628,22 €	65 309,37 €	
Var Habitat	5 010 843,11	148 522,17	57 646,01 €	90 876,16 €	

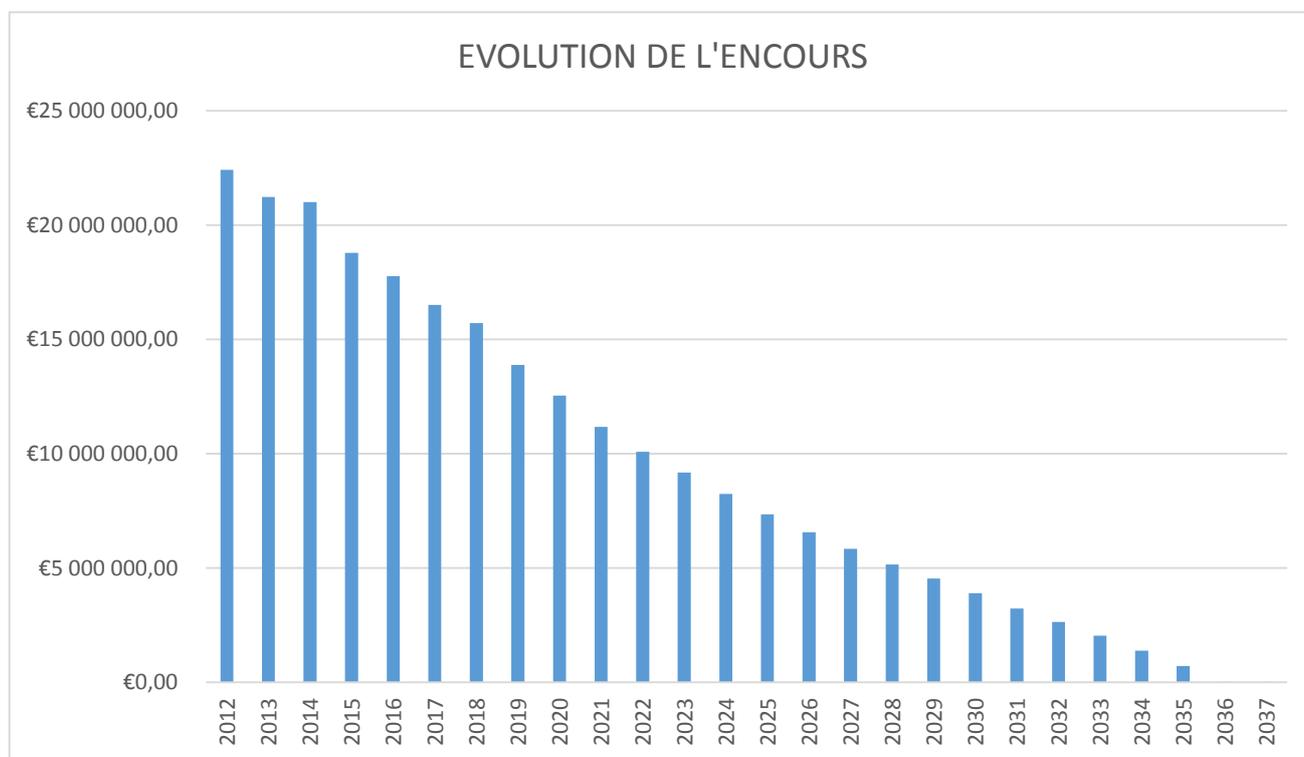


La structure et la gestion de la dette.

Comme indiqué précédemment, la politique de financement des investissements s'inscrit dans la continuité, à niveau d'endettement décroissant.

Dans ces conditions, la capacité d'emprunt est globalement définie par la capacité de désendettement annuelle de la Ville.

Elle permet, avec les ressources propres et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, de financer les investissements.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette au 31 décembre depuis 2011 :*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*

- ✓ *L'évolution de l'encours de 2012 à 2037*

- ✓ *Une projection annuelle de l'encours en € (capital et intérêts) jusqu'en 2037 (extinction)*

- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*

- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*

- ✓ *Une présentation de l'encours selon la charte de classification Gissler*

- ✓ *L'évolution du marché en 2017 selon les catégories de taux*

- ✓ *La répartition de la charge de la dette (intérêts) selon le type de taux*

- ✓ *La gestion active de la dette depuis 2006 (situation avant/après renégociation : capital, indemnité capitalisée, durée de vie, taux)*

- ✓ *La liste des emprunts souscrits (état initial et état actuel)*



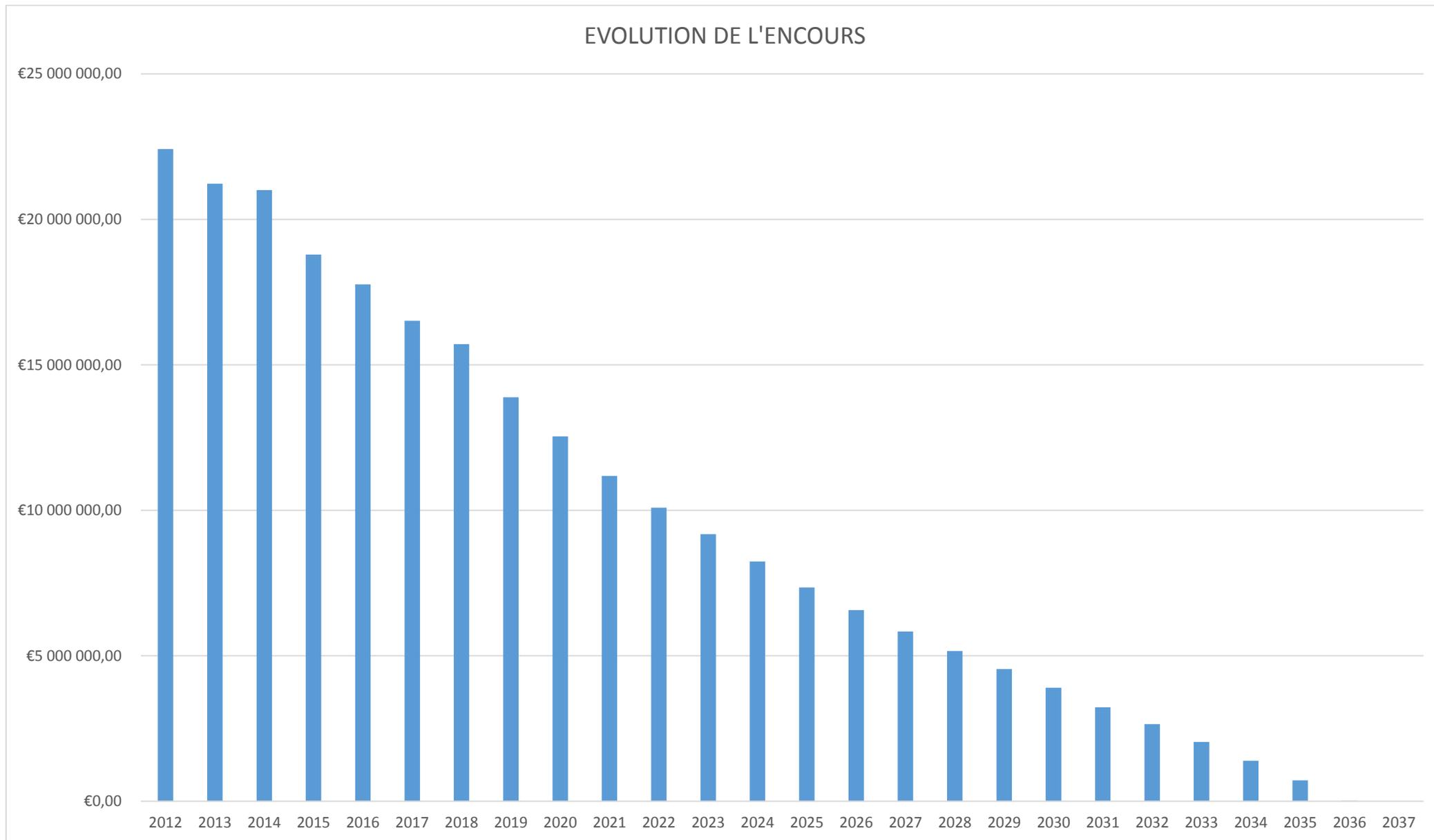


SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE DEPUIS 2011

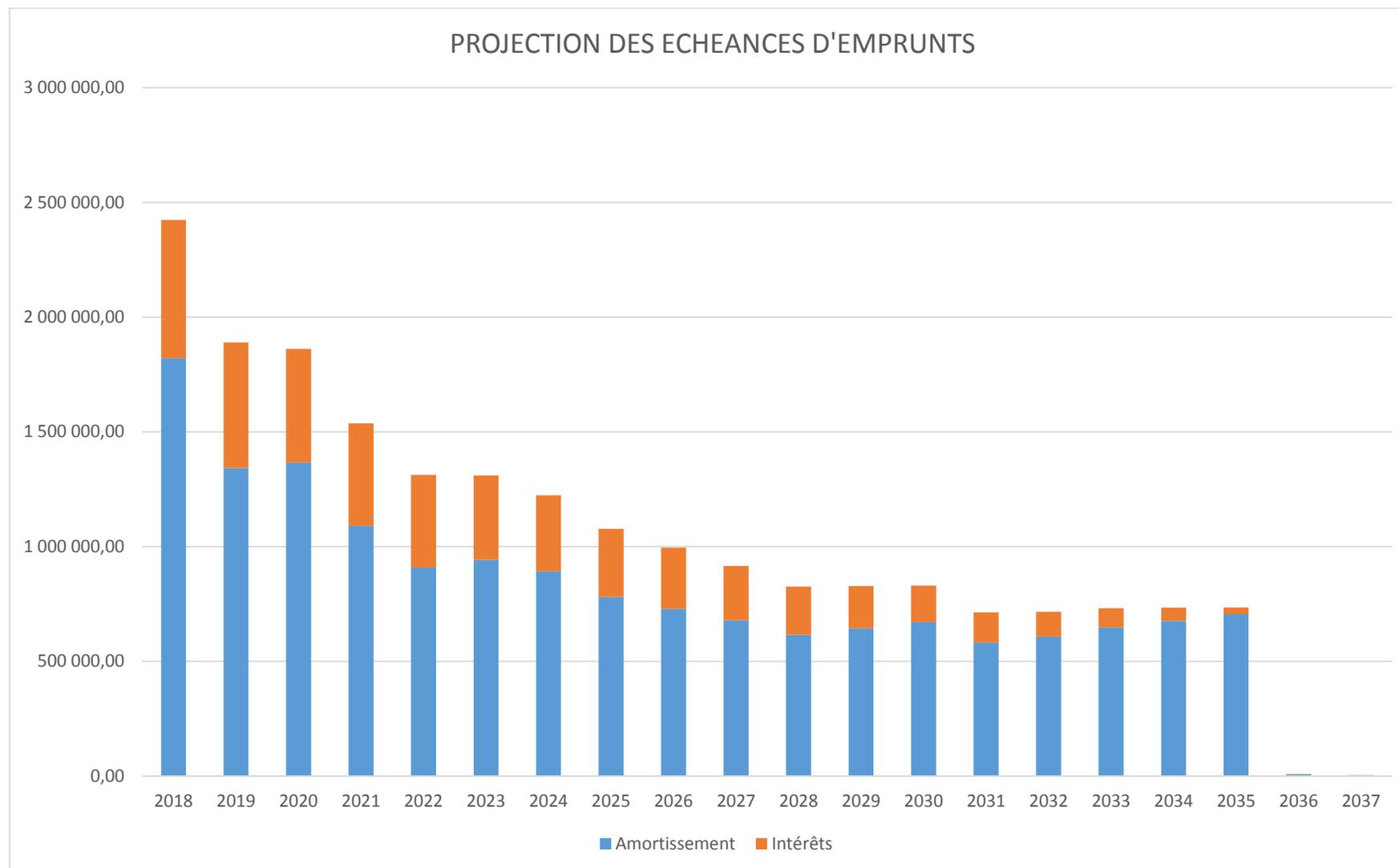
Situation au 31 décembre (2011 à 2017)							
	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Encours dette globale	22 417 146,92	21 227 269,04	21 003 552,95	18 787 868,72	17 766 987,79	16 512 665,02	15 708 987,65
Durée résiduelle moyenne	16 ans, 10 mois, 12 jours	16 ans, 1 mois, 18 jours	14 ans, 8 mois, 15 jours	14 ans, 7 mois, 26 jours	14 ans, 6 mois, 9 jours	13 ans, 10 mois, 6 jours	12 ans, 10 mois, 6 jours
Durée de vie moyenne	9 ans, 11 mois, 1 jour	8 ans, 5 mois, 10 jours	8 ans, 7 mois, 4 jours	8 ans, 6 mois, 16 jours	8 ans, 5 mois	8 ans, 4 jours	7 ans, 5 mois, 6 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	1 000 000,00	
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	4,236%	4,244%	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%	3,869%
Taux moyen après couverture	4,236%	4,244%	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%	3,869%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,481%	4,491%	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%	4,014%
Taux actuariel moyen après couverture	4,481%	4,491%	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%	4,014%



EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2012 A 2037



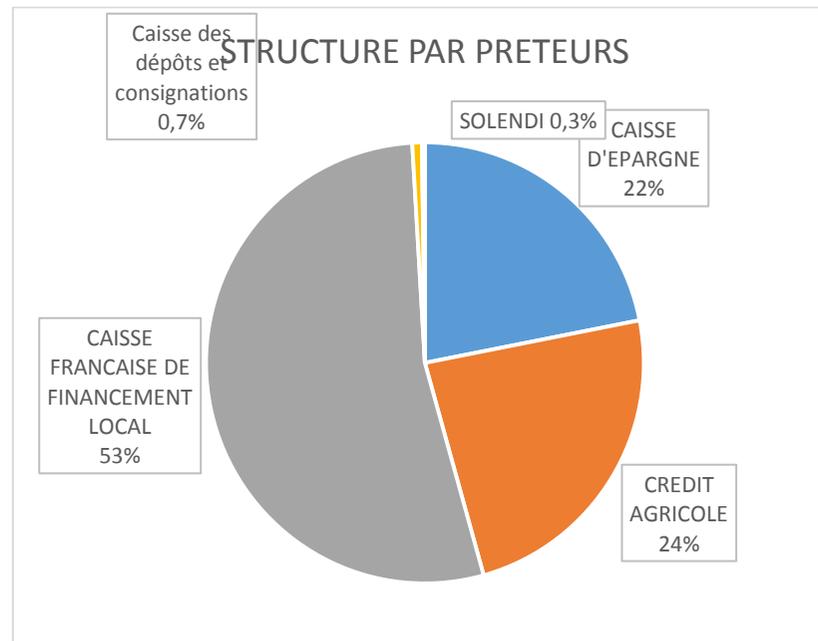
PROJECTION ANNUELLE DES ECHEANCES D'EMPRUNTS EN € (CAPITAL ET INTERETS)



STRUCTURE PAR PRETEUR

Récapitulatif par Prêteurs Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)

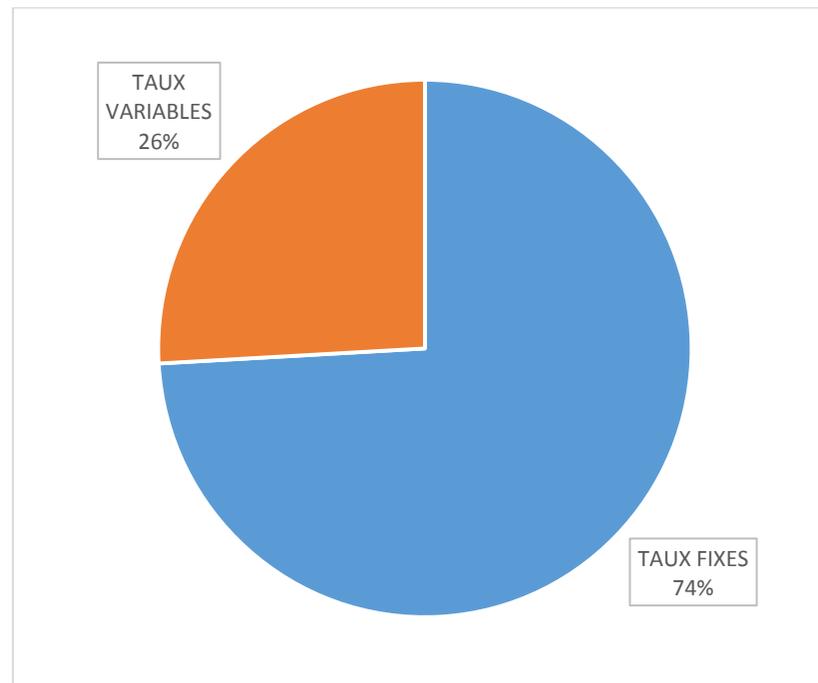
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	3 440 777,37	579 488,61	135 048,90 €	444 439,71 €
CREDIT AGRICOLE	3 733 997,23	1 081 597,21	102 925,75 €	978 671,46 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	8 388 599,97	752 324,90	360 964,47 €	391 360,43 €
Caisse des Dépôts et Consignations	111 213,81	7 984,79	3 280,80 €	4 703,99 €
SOLENDI	34 399,27	2 481,00	343,99 €	2 137,01 €



STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Récapitulatif par type de taux Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)

Récapitulation par établissements prêteurs	Dettes en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
TAUX FIXES	11 641 554,23	2 095 976,75	423 173,15 €	1 672 803,60 €
TAUX VARIABLES	4 067 433,42	327 899,76	179 390,76 €	148 509,00 €

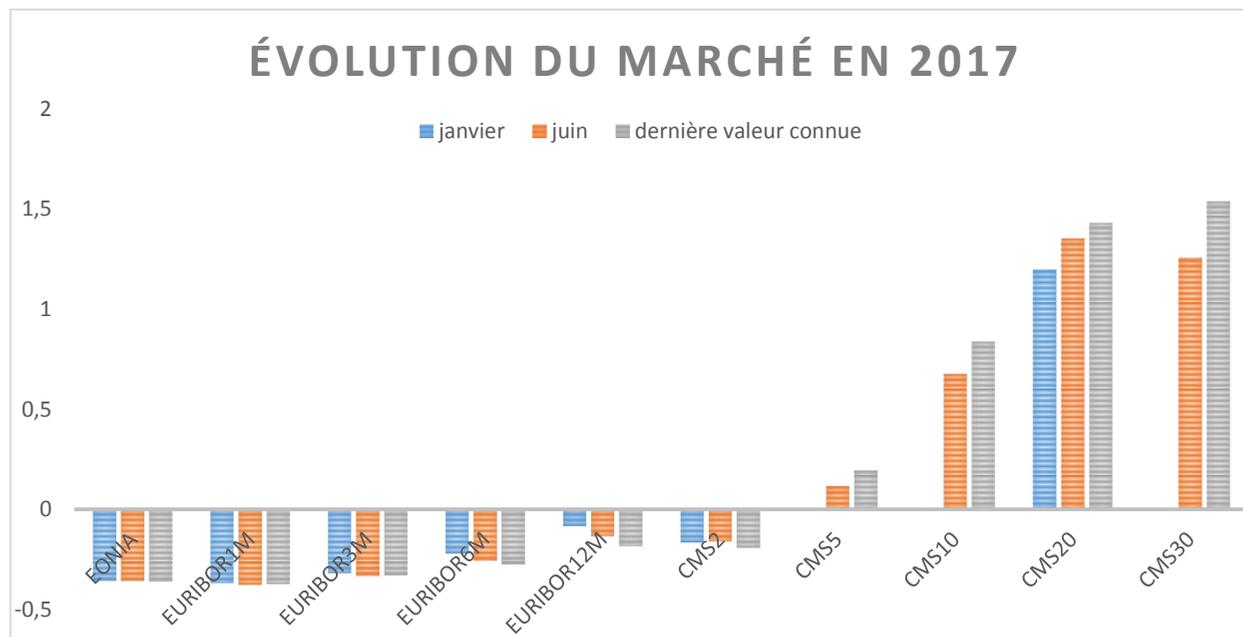


PRESENTATION DE L'ENCOURS SELON LA CHARTE DE CLASSIFICATION GISSLER

-	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
Structure : (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits						
% de l'encours	71,23 %					
Encours Début	11 189 245,59					
-						
Structure : (B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits						
% de l'encours	2,88 %					
Encours Début	452 308,64					
-						
Structure : (C) Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						
-						
Structure : (D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						
-						
Structure : (E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits						
% de l'encours			25,89 %			
Encours Début			4 067 433,42			
-						
Structure : (F) Autres types de structures						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						



ÉVOLUTION DU MARCHÉ 2016 SELON LES CATEGORIES DE TAUX



Pour info calcul de la structure

SI CMS20 - CMS2 compris entre -100 et 0 alors taux = $6,35 - 5 \times (\text{cms20} - \text{cms2})$

SI CMS20 - CMS2 compris entre 0 et 100 alors taux = 4,35



REPARTITION DE LA CHARGE DE LA DETTE (INTERETS) SELON LE TYPE DE TAUX

Intérêts	
Index	Intérêts
- Exercice : 2018	
TAUX STRUCTURES	179 390,76
FIXE	423 173,15
	602 563,91
- Exercice : 2019	
TAUX STRUCTURES	172 840,90
FIXE	374 236,71
	547 077,61
- Exercice : 2020	
TAUX STRUCTURES	166 440,36
FIXE	329 151,37
	495 591,73
- Exercice : 2021	
TAUX STRUCTURES	158 809,60
FIXE	287 619,31
	446 428,91
- Exercice : 2022	
TAUX STRUCTURES	151 296,80
FIXE	252 357,62
	403 654,42
- Exercice : 2023	
TAUX STRUCTURES	143 430,47
FIXE	224 439,97
	367 870,44
- Exercice : 2024	
TAUX STRUCTURES	135 563,26
FIXE	195 574,37
	331 137,63
- Exercice : 2025	
TAUX STRUCTURES	126 565,44
FIXE	170 077,23
	296 642,67
- Exercice : 2026	
TAUX STRUCTURES	117 969,71
FIXE	148 400,41
	266 370,12
- Exercice : 2027	
TAUX STRUCTURES	108 944,19
FIXE	128 025,91
	236 970,10
- Exercice : 2028	
TAUX STRUCTURES	99 739,91
FIXE	110 287,80
	210 027,71
- Exercice : 2029	
TAUX STRUCTURES	89 516,75
FIXE	95 339,28
	184 856,03
- Exercice : 2030	
TAUX STRUCTURES	79 068,60
FIXE	79 753,83
	158 822,43
- Exercice : 2031	
TAUX STRUCTURES	68 123,62
FIXE	63 521,27
	131 644,89
- Exercice : 2032	
TAUX STRUCTURES	56 297,91
FIXE	51 888,83
	108 186,74
- Exercice : 2033	
TAUX STRUCTURES	43 588,61
FIXE	39 761,64
	83 350,25
- Exercice : 2034	
TAUX STRUCTURES	30 019,08
FIXE	26 852,37
	56 871,45
- Exercice : 2035	
TAUX STRUCTURES	15 814,54
FIXE	13 401,66
	29 216,20
- Exercice : 2036	
FIXE	293,29
	293,29
- Exercice : 2037	
FIXE	90,51
	90,51
	4 957 667,04



GESTION ACTIVE DE LA DETTE DEPUIS 2006

(SITUATION AVANT/APRES RENEGOCIATION : CAPITAL, INDEMNITE CAPITALISEE, DUREE DE VIE, TAUX)

Gestion active (depuis le 01/01/2006)

Exercice	Prêteur	Capital restant dû avant renégociation	Durée de vie moyenne avant renégociation (en mois)	Indemnité capitalisée	Capital restant dû après renégociation	Durée de vie après renégociation (en mois)	Taux			
							Taux moyen avant renégociation	Type	Taux après renégociation	Type
2006	CREDIT AGRICOLE	2 727 582,28	134	91 716,33	2 819 298,64	180	5,17	V	3,83	F
2006	CREDIT AGRICOLE	537 606,51	133	20 354,51	557 961,02	180	4,73	F	3,83	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 040 786,96	269	92 359,68	2 133 146,64	290	4,81	V	4,09	F
2006	CAISSE D EPARGNE	2 372 040,03	107	245 725,87	2 617 765,90	184	5,31	F	3,87	F
2006	DEXIA CREDIT LOCAL	4 893 909,42	324	0,00	4 893 909,42	360	4,75	V	4,3	V
2008	DEXIA CREDIT LOCAL	4 880 429,42	324	0,00	4 880 429,42	324	4,3	V	4,35	V
2011	DEXIA CREDIT LOCAL	4 741 061,42	288	0,00	4 741 061,42	288	4,35	V	4,69	V
2015	CREDIT AGRICOLE	1 673 167,50	170	150 000,00	1 823 167,50	240	5,26	F	2,83	F

Pour info : La gestion du prêt DEXIA 2006/2008/2011 correspond au fixing du taux structuré, le dernier prêt n'ayant pas été fixé au motif que le risque est faible



LISTE DES EMPRUNTS SOUSCRITS

(ETAT INITIAL ET ETAT ACTUEL)

Répartition par nature																										
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Emprunts et dettes au 01/01/N												
N u m	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de	Date du premier amortissement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement	Catégorie d'emprunt	Couverture	Montant couvert	Catégorie d'emp	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
								Niveau de taux	Taux actuariel										Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de	Capital	Charge d'intérêts	Intérêts perçus (le cas échéant)	ICNE de l'exercice	
					0,00																		0,00			
																	0,00						0,00	0,00	0,00	
																							0,00			
																							0,00			
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2002	12/09/2002	01/10/2003	144 701,41	F	FIXE	2,9500	2,8808	A	C	O	A-1	N			90 095,06	19,75	F	FIXE	2,9500	3 904,85	2 657,80	640,88		
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2002	19/09/2002	01/10/2003	30 867,41	F	FIXE	2,9500	2,8902	A	P	O	A-1	N			21 118,75	19,75	F	FIXE	2,9500	799,14	623,00	151,09		
	CREDIT AGRICOLE	01/09/2003	25/09/2003	24/03/2004	300 000,00	F	FIXE	4,3000	4,3483	S	P	O	A-1	N			26 488,24	0,67	F	FIXE	4,3000	26 488,24	857,28	0,00		
	CAISSE D'EPARGNE	01/12/2003	25/12/2003	25/12/2004	1 200 000,00	F	FIXE	3,6400	3,6938	A	P	O	B-1	N			452 308,64	5,92	F	FIXE	3,7007	68 903,82	16 738,59	272,11		
	CREDIT AGRICOLE	08/09/2004	23/09/2004	15/03/2005	300 000,00	F	FIXE	3,8700	3,9149	S	P	O	A-1	N			50 629,37	1,67	F	FIXE	3,8700	24 829,69	1 721,43	297,88		
	CREDIT AGRICOLE	28/11/2005	01/12/2005	01/03/2006	300 000,00	F	FIXE	2,8800	2,9121	T	P	O	A-1	N			70 748,21	2,92	F	FIXE	2,8800	22 909,27	1 791,61	118,64		
	CREDIT AGRICOLE	26/12/2005	29/12/2005	29/03/2006	2 819 298,64	F	FIXE	3,8300	3,8865	T	P	O	A-1	N			699 574,37	2,92	F	FIXE	3,8300	224 361,43	23 596,89	151,67		
	CREDIT AGRICOLE	26/12/2005	29/12/2005	29/03/2006	557 961,02	F	FIXE	3,8300	3,8865	T	P	O	A-1	N			138 451,07	2,92	F	FIXE	3,8300	44 402,88	4 670,00	30,02		
	CAISSE D'EPARGNE	06/02/2006	25/01/2006	25/05/2006	2 617 765,90	F	FIXE	3,8700	3,8749	A	P	O	A-1	N			810 159,80	3,33	F	FIXE	3,8700	191 154,36	31 353,18	14 504,57		
	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2005	25/01/2006	24/03/2006	2 133 146,64	F	FIXE	4,0900	4,0930	A	P	O	A-1	N			1 368 855,26	12,17	F	FIXE	4,0900	81 862,74	55 986,18	40 668,26		
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/04/2006	10/04/2006	01/05/2007	1 050 234,46	F	FIXE	4,2500	4,2495	A	P	O	A-1	N			580 745,36	8,33	F	FIXE	4,2500	54 316,78	24 681,68	15 017,63		
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	10/04/2006	10/04/2006	01/04/2007	3 500 000,00	F	FIXE	4,3000	4,3089	A	P	O	A-1	N			2 858 068,22	17,25	F	FIXE	4,3000	100 299,36	122 896,93	89 344,15		
	CREDIT AGRICOLE	19/12/2008	15/07/2010	16/01/2011	950 000,00	F	FIXE	3,3500	3,3759	S	P	O	A-1	N			564 955,81	7,50	F	FIXE	3,3500	62 685,59	18 405,39	7 727,19		
	CAISSE D'EPARGNE	27/11/2009	25/12/2009	25/06/2010	1 500 000,00	F	FIXE	3,9500	4,0075	S	P	O	A-1	N			809 453,67	6,92	F	FIXE	3,9500	102 518,79	30 970,95	537,00		
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	01/02/2010	01/02/2010	01/03/2011	1 500 000,00	F	FIXE	3,8000	3,8543	A	C	O	A-1	N			882 352,97	9,17	F	FIXE	3,8000	88 235,29	33 995,10	25 650,00		
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2011	01/12/2011	01/12/2012	4 741 061,42	C	4.69	0,0000	4,4454	A	V	O	E-3	N			4 067 433,42	17,92	C	STRUCTURÉ	4,3500	148 509,00	179 390,76	14 679,64		
	CREDIT AGRICOLE	30/04/2015	30/04/2015	30/04/2016	1 823 167,50	F	FIXE	2,8300	2,8295	A	P	N	A-1	N			1 683 150,16	17,25	F	FIXE	2,8300	72 994,36	47 633,15	30 711,19		
	CREDIT AGRICOLE	20/12/2016	23/12/2016	23/12/2018	1 000 000,00	F	FIXE	0,8500	0,8527	A	P	N	A-1	N			500 000,00	0,92	F	FIXE	0,8500	500 000,00	4 250,00	0,00		
					26 468 204,40												0,00						1 819 175,59	602 219,92	0,00	240 501,92



PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs

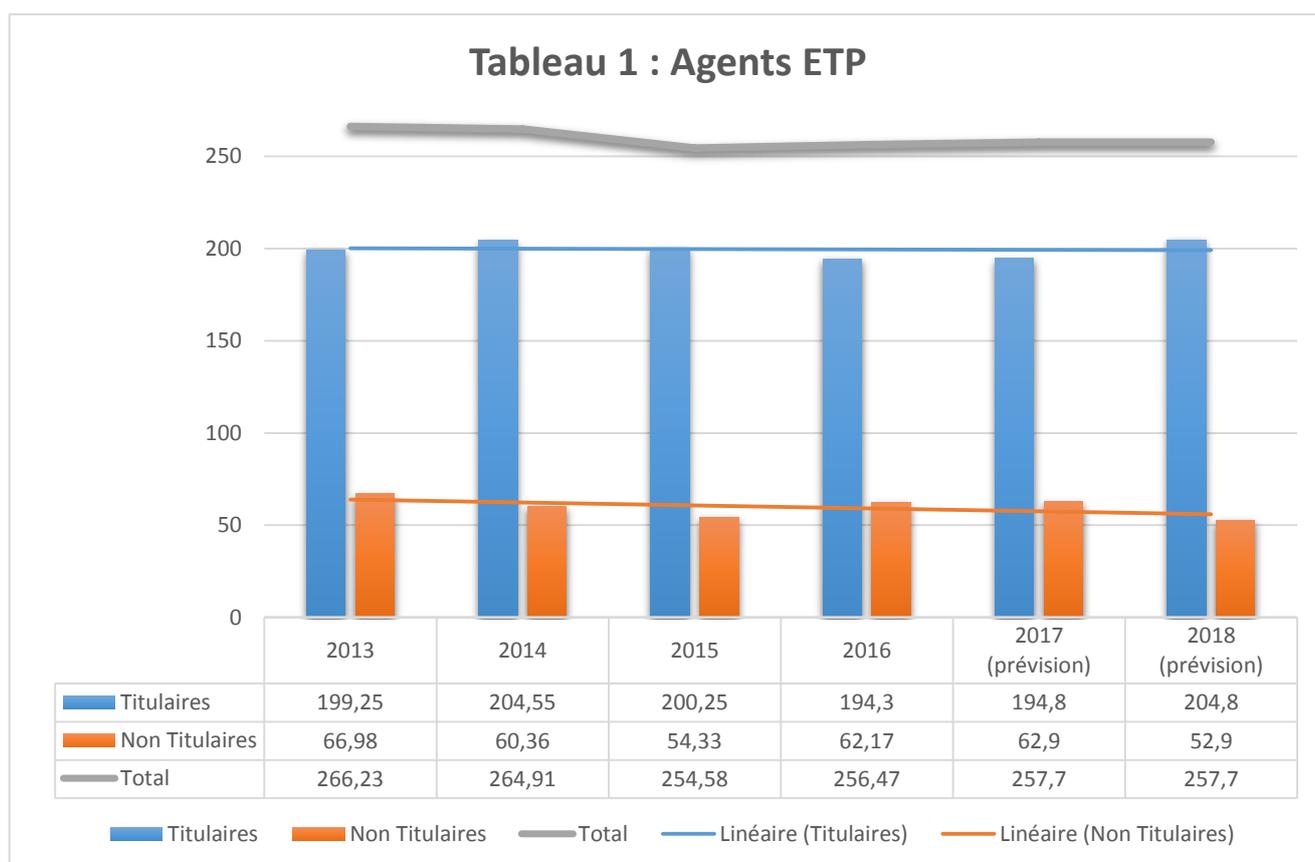
1. DES EFFECTIFS STABILISES DANS LE TEMPS

Effectifs

Globalement, les effectifs sont stabilisés, traduisant l'effort de rationalisation entrepris depuis plusieurs années.

Le nombre d'agents titulaires en équivalent temps plein (ETP) montre une certaine stabilité en 2017 après une baisse du nombre de titulaire entre 2014 et 2016.

En 2017 : 282 agents au total (203 titulaires et 79 non titulaires) représentant un peu moins de 258 ETP (194,8 titulaires et 62,9 non titulaires).



Structure du personnel

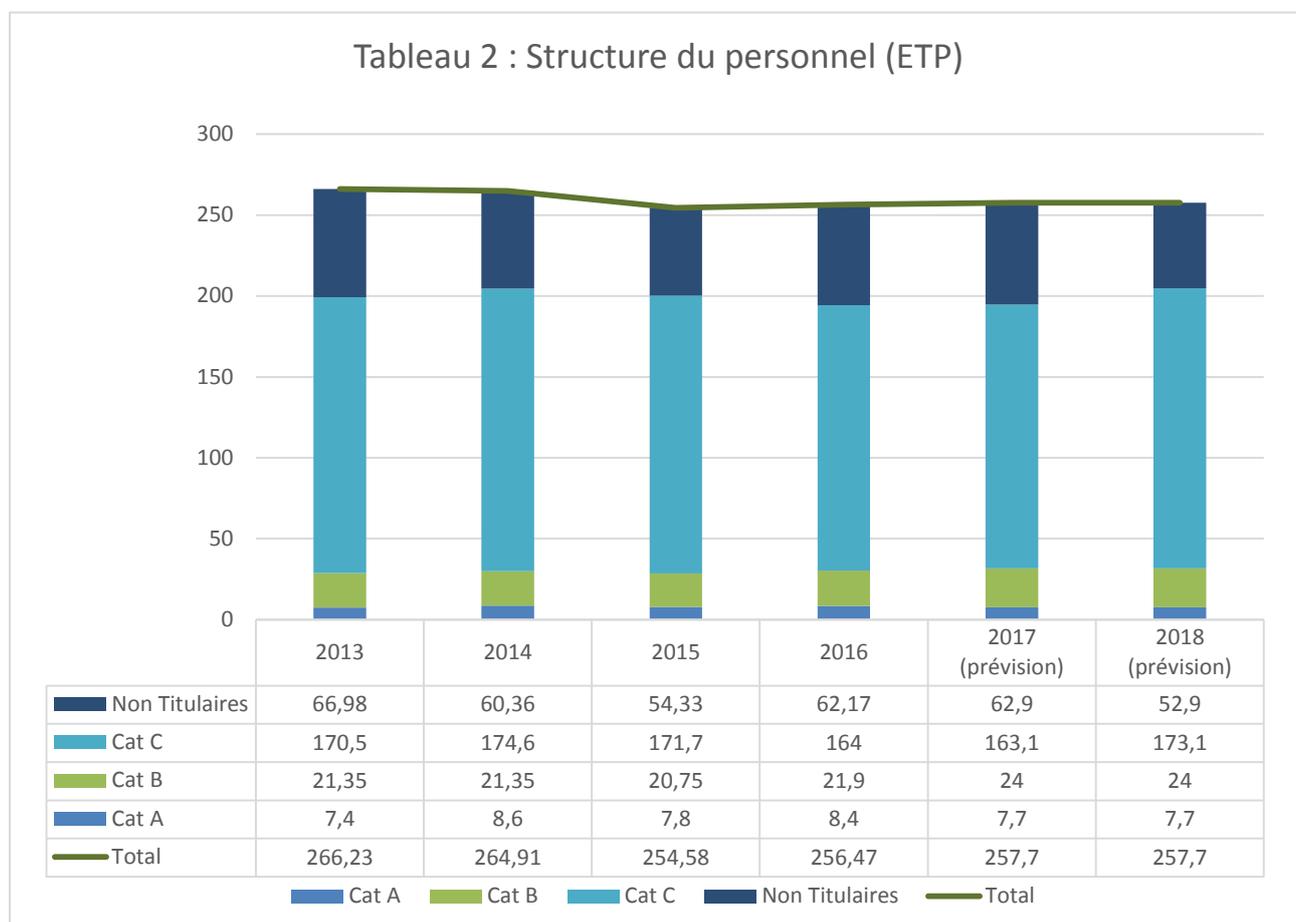
Le nombre prévisionnel d'agents au sein de la commune au titre de 2017 est décomposé ainsi :

- Catégorie A : 8 agents (7,7 ETP)
- Catégorie B : 25 agents (24 ETP)
- Catégorie C : 170 agents (163,1 ETP)
- Non Titulaires : 79 agents : (58,07 ETP) selon les éléments suivants :
 - o CDD : 66 agents (53,36 ETP),
 - o CDI : 2 agents (2 ETP)
 - o Permanents musique : 11 agents (2,71 ETP)

Le nombre d'agents saisonniers pour la période estivale a été de 58 agents (4,86 ETP sur l'année)

Les agents contractuels représentent 58,04 agents en équivalent temps plein (ETP) hors saisonniers et remplissent des missions de remplacement, accroissement temporaire de l'activité et participent à la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires. Plusieurs agents sont recrutés selon les besoins en qualité d'agents contractuels horaires afin d'assurer une certaine souplesse dans la réalisation des missions (agents d'interclasse, agents de trafic, ou NAP).

La nomination de plusieurs agents non titulaires à partir de 2018 impliquera une augmentation du nombre d'agents titulaires en 2018, et une diminution d'autant du nombre d'agents contractuels.



Impact des absences

46,5 ETP non titulaires viennent compenser les absences liées à des situations administratives particulières (temps partiel, disponibilité, congé parental, mise à disposition...) ou à la maladie.

	2013	2014	2015	2016	2017 (prévision)
Positions administratives (Congé Parental, Détachement, Disponibilité, Temps Partiel, Mise à disposition)	22,41	22,11	21,81	17,69	19,79
Maladie (Maladie Ordinaire, CLM, CLD, Accident du Travail)	34,9	27,15	27,21	25,99	24,96
Maternité, Congés de Présence Parentale, Congés de Paternité	0,96	0	1,16	1,89	1,83
Total	58,27	49,26	50,18	45,57	46,58

Les différentes positions administratives des fonctionnaires (temps partiel, disponibilité, congé parental, mise à disposition etc.) génèrent un nombre d'heures de travail effectif non réalisées correspondant à 19,79 agents ETP pour l'année 2017.

De même, l'absence pour maladie représente un nombre d'heures non réalisées correspondant à 24,91 agents ETP en 2016. Ce nombre est en légère baisse pour 2017 suite à l'admission à la retraite pour invalidité des agents arrivant en fin de droits à congés maladie

En 2017, l'impact des absences liées à la maternité ou à la paternité représente 1,83 agent ETP.

Globalement, ces heures non réalisées représentent donc 46,5 agents ETP en 2016 soit 17,9% du nombre total d'agents ETP.

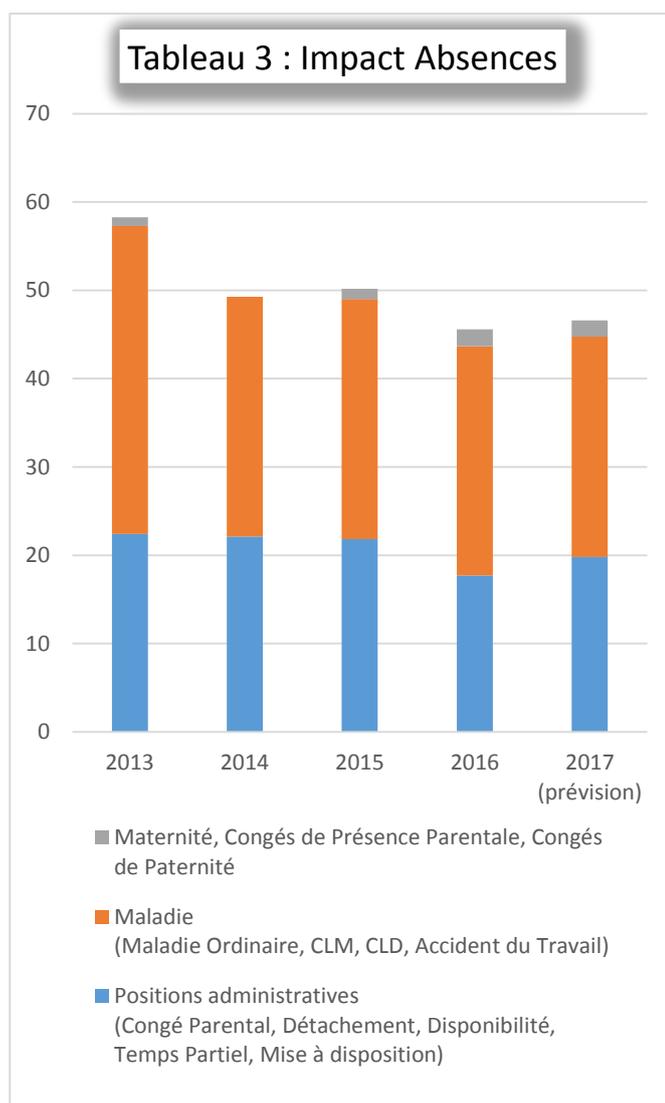
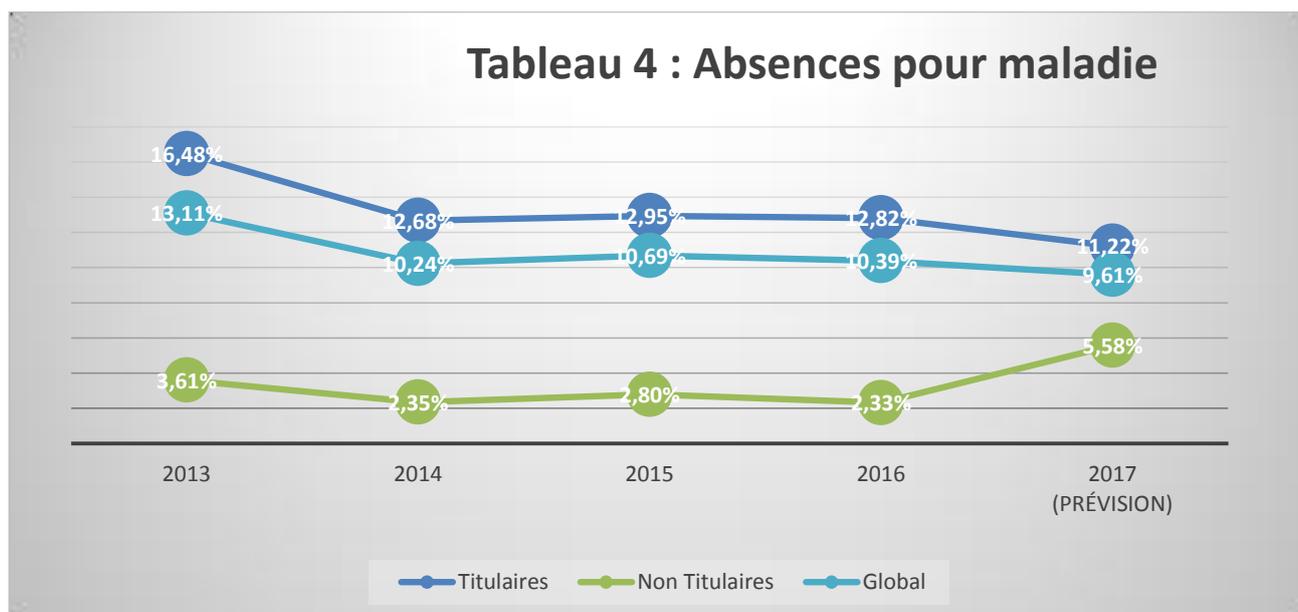


Tableau 4 : Absences pour maladie



2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail annuel est de 1607 heures. Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures par semaine. Plusieurs services ont un temps de travail organisé sur 38 heures hebdomadaires (Services administratifs, CTM). Les agents dont le temps de travail est de 38 heures par semaine bénéficient de 17 jours d'ARTT par an. Le nombre de jours d'ARTT est impacté par les absences pour maladie (diminution du droit d'une journée tous les 13 jours d'absence).

Les services des affaires scolaires et de la petite enfance ont un temps de travail annualisé.

Le temps de travail de plusieurs services (Ports et Plages, Espaces Verts...) est établi en fonction de la saisonnalité des activités (présence accrue durant la saison estivale). D'autres services assurent une présence quotidienne (Police Municipale, Propreté...).

Le nombre de congés annuels correspond à 25 jours pour les agents à temps plein auxquels s'ajoutent 2 jours de congés de fractionnement (en contrepartie des jours de congés pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre). Certains agents bénéficient également de congés d'ancienneté (1 jours pour 20 ans de service dans la fonction publique, 2 jours pour 25 ans, 3 jours pour 30 ans et 4 jours pour 35 ans).

3. DEPENSES DE PERSONNEL : VALORISATION DU PERSONNEL ET IMPACT DES DECISIONS REGLEMENTAIRES

Une tendance structurelle à la hausse malgré les efforts de maîtrise des effectifs (titulaires et non titulaires).

Le Budget primitif 2018 intégrera les données suivantes :

- *Stabilisation des effectifs*
- *100 000€ en faveur du personnel dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP ;*
- *50 000€ permettant la stagiairisation d'emplois contractuels ;*
- *50 000 € liés au glissement vieillesse technicité (déroulement de carrière des agents) ;*
- *20 000€ de validation de services CNRACL (retraite) ;*
- *60 000€ pour financer la mesure de compensation de l'augmentation de la CSG pour les fonctionnaires, annoncée par le gouvernement ;*
- *30 000€ de Versement transport instauré par la CASSB*

Le gouvernement a annoncé le report d'un an de l'application de l'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR) qui prévoyait une revalorisation des grilles indiciaires entre 2018 et 2020 pour les catégories (cat. A : 5 points d'indice, cat. B : 4 points et cat. C : 3 points). Le coût annuel de cette revalorisation est estimé à 40 000,00 € par an charges comprises.

La rémunération

La rémunération des fonctionnaires est composée d'éléments obligatoires et d'éléments facultatifs.

Les éléments obligatoires de la rémunération des fonctionnaires sont :

- *Le traitement brut indiciaire (TBI) fixé selon l'indice majoré et multiplié par la valeur mensuel du point d'indice (4,686 € depuis février 2017). Il n'est pas prévu de revalorisation du point d'indice en 2018*
- *L'Indemnité de Résidence (IR), calculée en pourcentage du traitement. Les communes sont classées en 3 zones (zone 1 : 3%, zone 2 : 1%, zone 3 : 0%) en*



application du décret n°62-1263 du 30 octobre 1962. La commune est classée en zone 2 et son taux d'indemnité de résidence est de 1% (3405,00 € mensuel).

- Le Supplément Familial de Traitement (SFT) établi en fonction du nombre d'enfants à charge (69 agents pour un montant mensuel de 3570,72 €).*
- La Nouvelle Bonification Indiciaire, attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière (59 agents pour un montant mensuel de 3608,24 €)*

Les éléments facultatifs sont le régime indemnitaire (550 659,20 € soit 13,62% du traitement brut indiciaires des agents titulaires), les avantages collectivement acquis (Prime de fin d'année : 179 248,04 € soit 3,44% du traitement brut global) et les avantages en nature.

Les agents non titulaires rémunérés sur un indice bénéficient de l'indemnité de résidence (741 € par mois) et du supplément familial de traitement éventuellement (13 agents pour un montant de 647 € par mois).

Les agents contractuels à l'exception des professeurs de musique et des agents sous contrat de droit privé (CAE, CEA) perçoivent également la prime de fin d'année s'ils sont présents au 31 décembre de l'année et ont au moins 6 mois de contrat consécutif.



Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2018

BUDGET DE L'EAU

Les orientations budgétaires 2018

- ❖ *Stabilité des Tarifs*
- ❖ *Travaux de renouvellement des réseaux*
- ❖ *Transfert de la compétence « Eau » à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au 1^{er} janvier 2019.*

Les engagements pluriannuels

Néant

La structure et la gestion de la dette.

L'encours de la dette est nul.

Le budget annexe de l'Eau n'a jamais supporté et ne supporte toujours aucun emprunt.

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe, le budget de l'eau verse toutefois une contribution au budget général afin de compenser les charges supportées par ce dernier (personnels techniques et administratifs).





NEANT (Eau)





AUCUN EMPRUNT (Budget de l'Eau)

Situation au 31/12/2017		
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Encours dette globale	0,00	0,00
Durée résiduelle moyenne	néant	néant
Durée de vie moyenne	néant	néant
Disponible sur Crédits Revolving	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0
Encours couvert	0	0
Taux moyen avant couverture	0,000%	0,000%
Taux moyen après couverture	0,000%	0,000%
Taux actuariel moyen avant couverture	0,000%	0,000%
Taux actuariel moyen après couverture	0,000%	0,000%



Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2018

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les orientations budgétaires 2018

- ❖ *Stabilité des tarifs depuis 2013*
- ❖ *Maintien du programme d'investissement prévu:*
 - *Etudes relatives au renouvellement de l'émissaire en mer (maîtrise d'œuvre inscrite au BS 2017)*
- ❖ *Transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au 1^{er} janvier 2019.*

Les engagements pluriannuels

Mise en œuvre d'une Autorisation de Programme pour le renouvellement de l'émissaire en mer pour un montant total de 1 056 000€ sur trois années.

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe.

Le budget de l'assainissement verse toutefois une contribution au budget général afin de compenser les charges supportées par ce dernier (personnels techniques et administratifs).





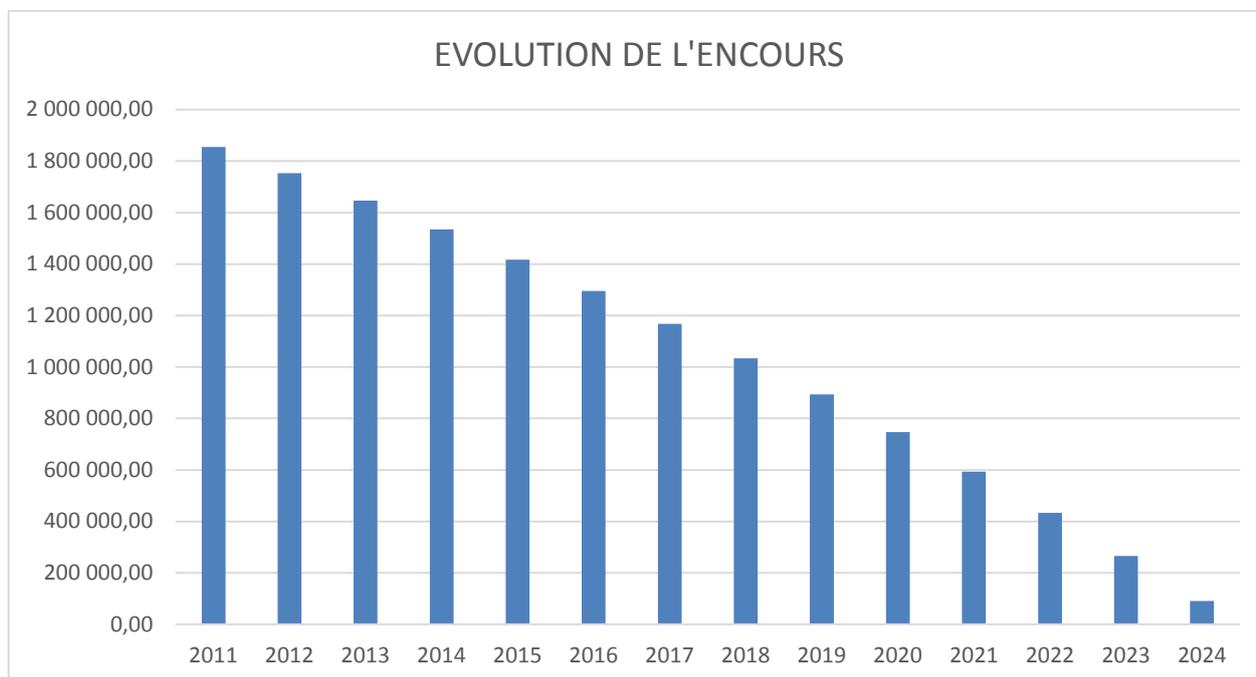
NEANT (Assainissement collectif)

BP 2018 :

Ouverture d'une Autorisation de Programme pour le renouvellement de l'émissaire en mer, pour un montant total de 1 056 000€ sur trois années.



La structure et la gestion de la dette.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette aux 31 décembre de chaque année, depuis 2011 :*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*

- ✓ *L'évolution de l'encours de 2011 à 2024 (extinction)*

- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*

- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*

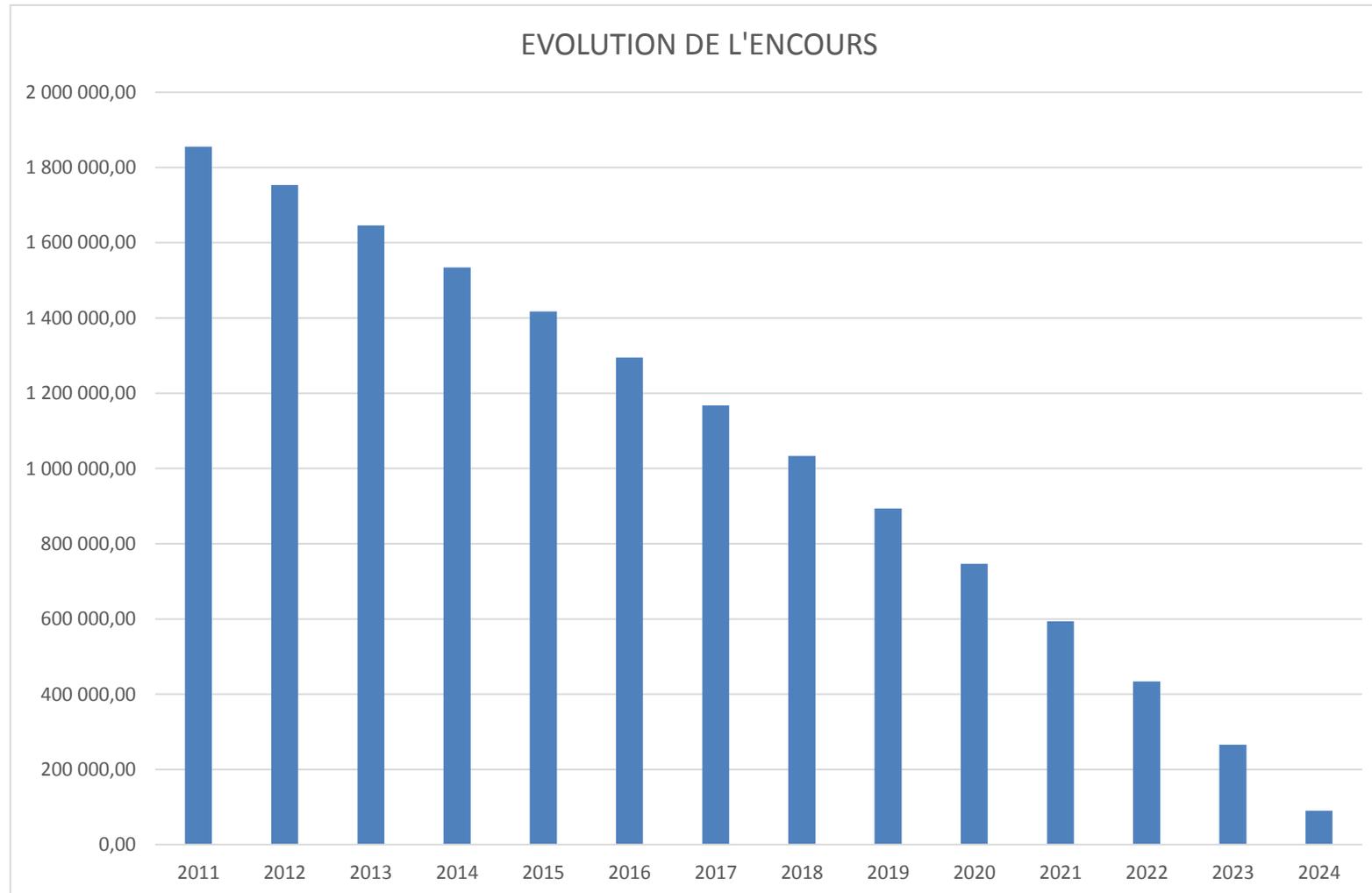


ASSAINISSEMENT - SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE depuis 2011

Situation au 31 décembre (2011 à 2017)							
	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Encours dette globale	1 752 953,38	1 646 087,31	1 534 303,53	1 417 375,73	1 295 067,20	1 167 130,32	1 033 306,10
Durée résiduelle moyenne	12 ans, 2 mois	11 ans, 2 mois	10 ans, 2 mois	9 ans, 2 moi	8 ans, 2 mois	7 ans, 1 mois, 28 jours	6 ans, 1 mois, 28 jours
Durée de vie moyenne	6 ans, 9 mois, 21 jours	6 ans, 2 mois, 19 jours	5 ans, 7 mois, 19 jours	5 ans, 22 jours	4 ans, 6 mois	3 ans, 11 mois, 7 jours	3 ans, 1 mois, 22 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	4,543%	4,556%	4,549%	4,549%	4,542%	4,555%	4,548%
Taux moyen après couverture	4,543%	4,556%	4,549%	4,549%	4,542%	4,555%	4,548%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,602%	4,604	4,604%	4,604%	4,603%	4,606%	4,601%
Taux actuariel moyen après couverture	4,602%	4,604	4,604%	4,604%	4,603%	4,606%	4,601%

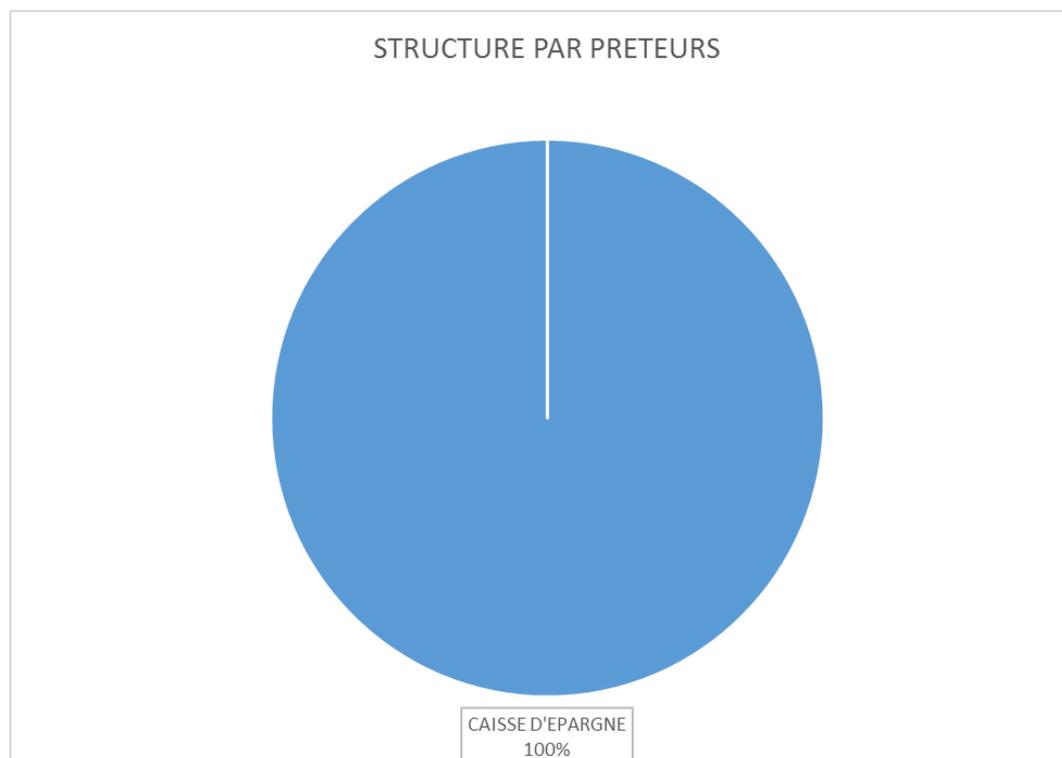


ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2011 A 2024 (extinction)



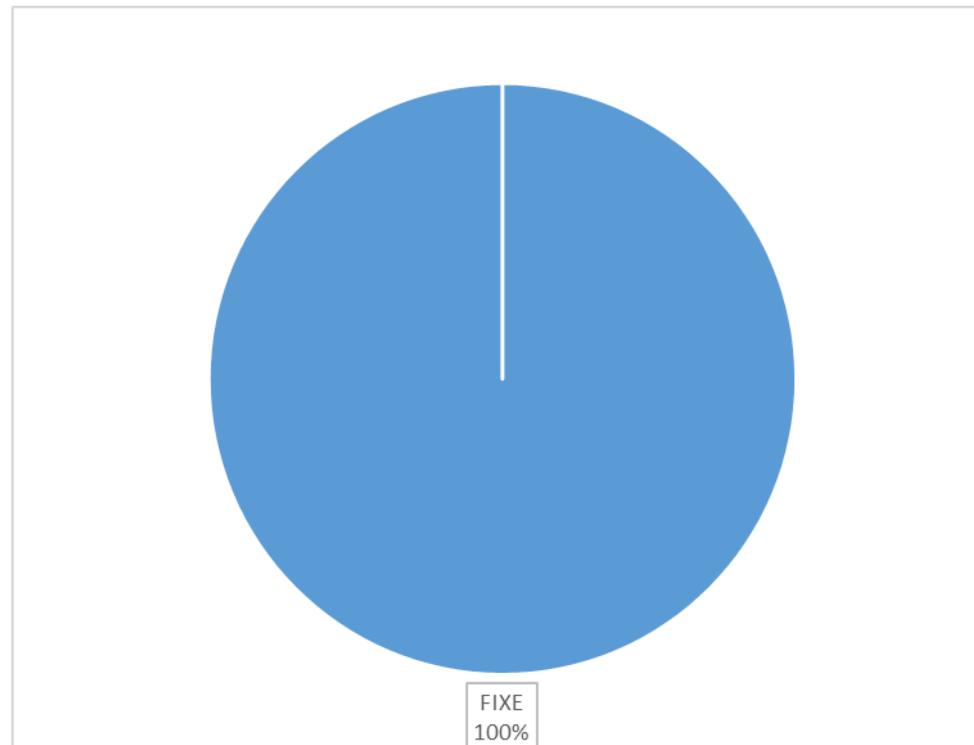
ASSAINISSEMENT - STRUCTURE PAR PRETEUR

Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)				
			Dont	
Récapitulation par établissements	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CAISSE	1 033 306,10	185 423,52	45 441,03 €	139 982,49 €



ASSAINISSEMENT - STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)				
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
FIXE	1 033 306,10	185 423,52	45 441,03 €	139 982,49 €



Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2018

BUDGET DES PORTS

Les orientations budgétaires 2018

❖ *Tarifs : Augmentation constante et modérée, afin de permettre le lissage du financement des investissements*

❖ *Etudes et Travaux :*

- *Programme pluriannuel de renouvellement des chaînes d'amarrage des ports des Lecques et de la Madrague*

Les engagements pluriannuels

Programmation prévisionnelle des travaux de réhabilitation et de réaménagement des zones de carénage des ports.

Adaptation de l'Autorisation de Programme pour la jetée du port de la Madrague (2017-2019) liée au non subventionnement au titre du fond de soutien pour l'investissement local.

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe. Le budget des ports verse toutefois une contribution au budget général afin de compenser les charges supportées par ce dernier (personnels techniques et administratifs).





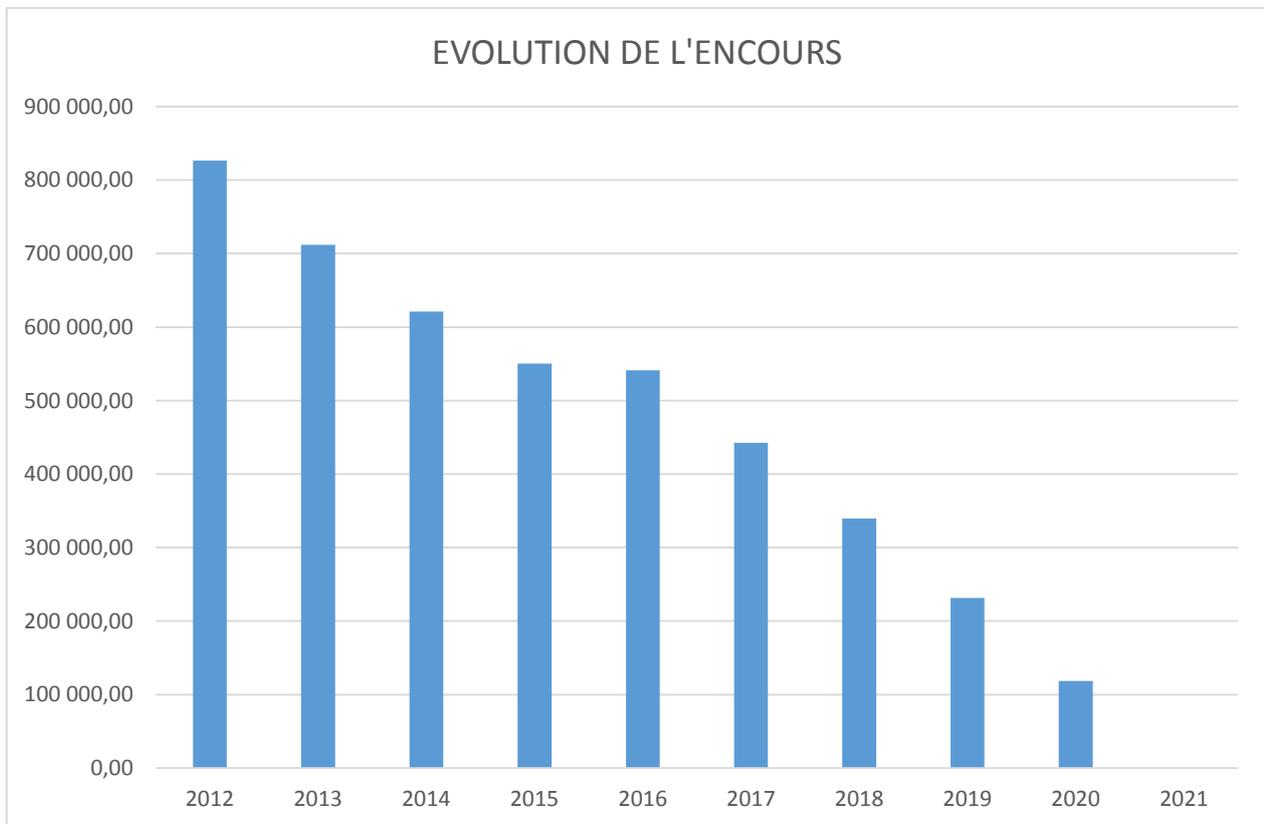
APCP JETÉE DE LA MADRAGUE (Ports)

Cette autorisation de programme sera modifiée dans le cadre du BP 2018 comme précisé supra.

APCP JETÉE DE LA MADRAGUE				
Recettes budgétaires				
	2017	2018	2019	Total
autofinancement	50 000,00	200 000,00	220 000,00	470 000,00
1311 - Subvention État		100 000,00	140 000,00	240 000,00
1317 - Budget communautaire et fonds structurels		100 000,00	140 000,00	240 000,00
1641 - Emprunt		100 000,00	200 000,00	300 000,00
Total	50 000,00	500 000,00	700 000,00	1 250 000,00
Dépenses budgétaires				
	2017	2018	2019	Total
2031 - Études	50 000,00			50 000,00
2318 - Maîtrise d'œuvre et travaux		500 000,00	700 000,00	1 200 000,00
Total	50 000,00	500 000,00	700 000,00	1 250 000,00



La structure et la gestion de la dette.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ *La situation de la dette au 31 décembre depuis 2011*
 - *Encours*
 - *Durée résiduelle moyenne*
 - *Durée de vie moyenne*
 - *Taux moyens*
- ✓ *L'évolution de l'encours de 2011 à 2020 (extinction)*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par prêteurs*
- ✓ *Un récapitulatif de l'encours par type de taux*



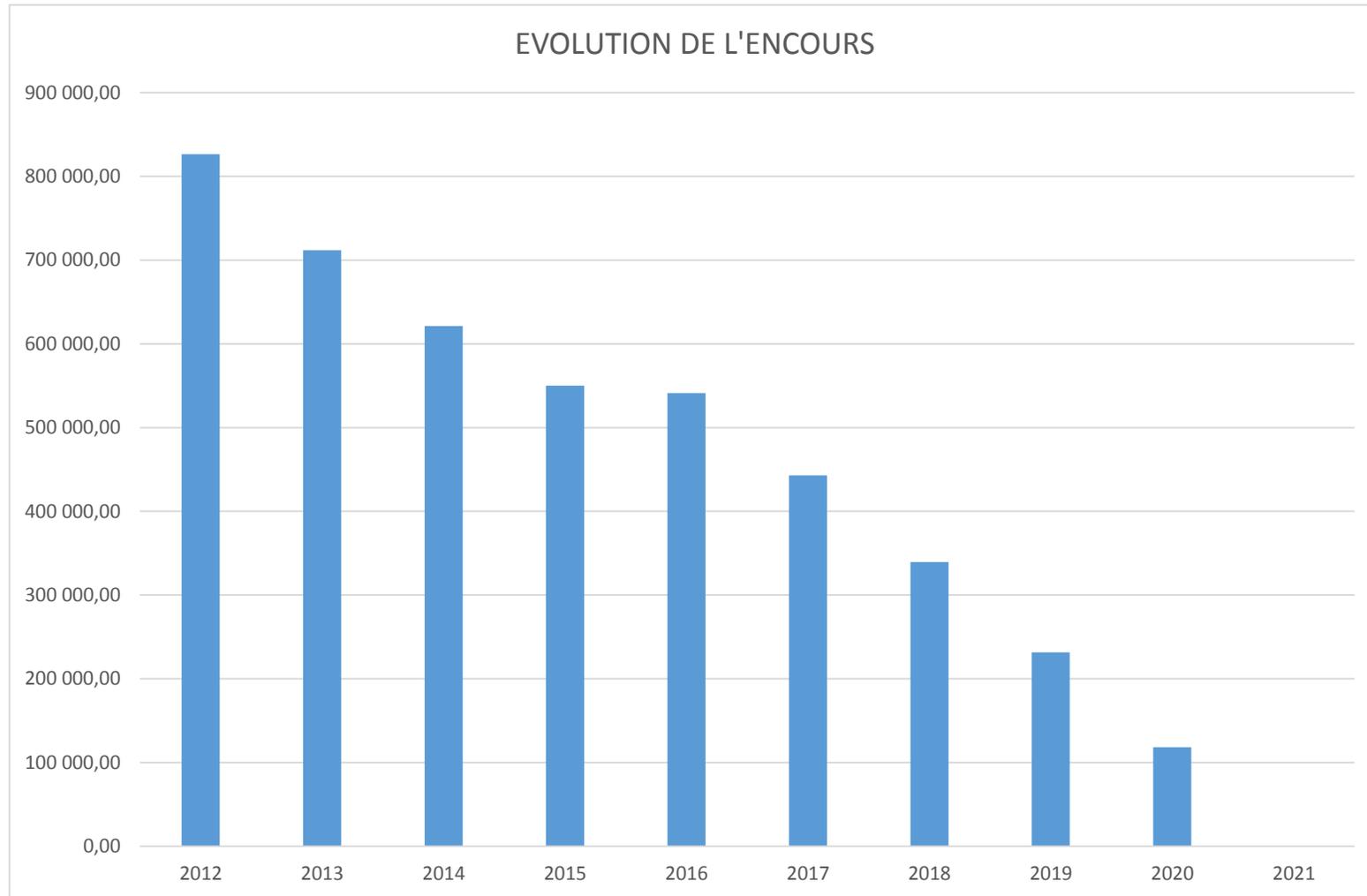


PORTS- SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE depuis 2011

Situation au 31 décembre (2011 à 2017)							
	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Encours dette globale	948 327,59	839 566,85	725 655,17	635 635,24	541 188,98	442 814,91	339 598,21
Durée résiduelle moyenne	8 ans, 4 mois, 28 jours	7 ans, 6 mois, 28 jours	6 ans, 9 mois, 20 jours	5 ans, 9 mois, 20 jours	4 ans, 9 mois, 20 jours	3 ans, 9 mois, 20 jours	2 ans, 9 mois, 20 jours
Durée de vie moyenne	4 ans, 7 mois	4 ans, 1 mois, 9 jours	3 ans, 8 mois, 6 jours	3 ans, 1 mois, 20 jours	2 ans, 7 mois, 11 jours	2 ans, 1 mois, 1 jour	1 ans, 5 mois, 18 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	2,461%	2,059%	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%
Taux moyen après couverture	2,461%	2,059%	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%
Taux actuariel moyen avant couverture	1,904%	1,780%	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%
Taux actuariel moyen après couverture	1,904%	1,780%	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%

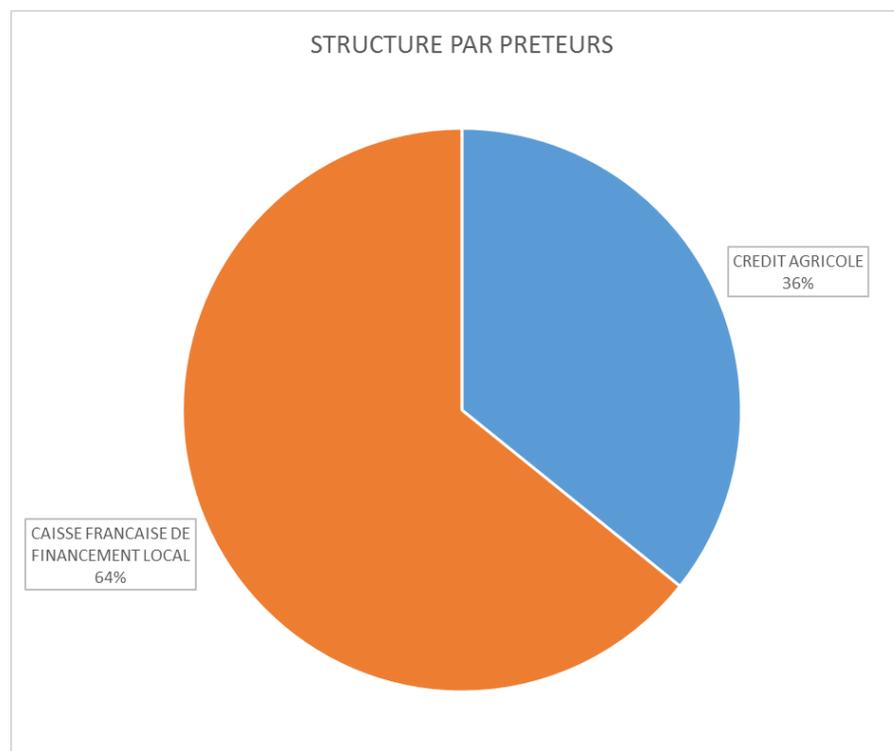


PORTS- EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2011 A 2020 (extinction)



PORTS- STRUCTURE PAR PRETEUR

Récapitulatif par Prêteurs				
Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)				
Récapitulation par établissements prêteurs	Dettes en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
CREDIT AGRICOLE	121 399,19 €	42 750,40 €	3 654,00 €	39 096,40 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	218 190,02 €	71 171,28 €	2 218,33 €	68 952,95 €



PORTS- STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Récapitulatif par Index				
Budget Primitif Exercice 2018 (01/01/2018)				
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
FIXE	121 399,19 €	42 750,40 €	3 654,00 €	39 096,40 €
VARIABLE	218 190,02 €	71 171,28 €	2 218,33 €	68 952,95 €

